

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2327 - 8 mars 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Un gouvernement
au service du patronat**

**Non à cette
politique
antiouvrière**



TVA, diesel, hôpitaux, retraite...

p.4 à 6

La politique d'austérité en marche

SOMMAIRE

Leur société

- p.4 ■ Hausse de la TVA ?
 - TVA et logement social
 - Plafonnement des frais bancaires
 - Classement des milliardaires
- p.5 ■ Les manifestations du 5 mars
 - Le PS et l'accord de flexisécurité
 - Condamnations des conflits sociaux
- p.6 ■ Hausse du diesel
 - Diesel et pollution
 - Corbeil-Essonnes : règlements de comptes
- p.7 ■ Réforme de la formation professionnelle
 - Des enseignants en grève
- p.11 ■ Amiante
 - Agroalimentaire
 - Les risques en zone urbaine

Dans le monde

- p.8-9 ■ Mali
 - La dette de l'État aux États-Unis
 - Bulgarie
 - Parachutes dorés en Suisse
 - Explosion du chômage en Europe
- p.16 ■ Après la mort de Chavez
 - Manifestations massives au Portugal

Il y a 120 ans

- p.10 ■ 1893 : le scandale de Panama

Dans les entreprises

- p.12 ■ Hôpitaux publics et économies
 - Hôpital de Calais
 - Hôtel-Dieu de Paris
- p.13 ■ La grève à PSA
 - La fortune des Peugeot
- p.14 ■ COFPA-Albany
 - Kem One
 - La Poste
- p.15 ■ Zone industrielle de Carros
 - Emplois à temps partiel dans les collectivités territoriales
 - La « grève des poubelles » dans le Loiret

Les 18, 19 et 20 mai La Fête de Lutte Ouvrière à Presles (Val-d'Oise)



La Fête de Lutte Ouvrière 2013 aura lieu, comme chaque année, lors du week-end de la Pentecôte, c'est-à-dire les samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 mai, à Presles, dans le Val-d'Oise. De nouvelles attractions, artistiques, scientifiques et festives, seront au programme. Ces nouveautés seront détaillées ces prochaines semaines dans le journal et sur notre site : « fete.lutte-ouvriere.org ».

Les cartes d'entrée, valables trois jours, sont d'ores et déjà disponibles. Jusqu'au 14 avril, elles seront vendues au tarif réduit de 12 euros pour les trois

jours. Les bons d'achat – d'une valeur de cinq euros mais vendus quatre euros – sont également disponibles.

Vous pouvez vous procurer cartes et bons d'achat, soit auprès de nos camarades, soit en écrivant à Lutte Ouvrière BP 233-75865 Paris Cedex 18. Indiquez dans votre courrier le nombre de cartes et de bons d'achat demandés, en joignant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse où expédier cartes et bons et si possible une numéro de téléphone. Envoi franco... et à bientôt à la Fête !

Fête régionale de Lutte Ouvrière À Creil

Samedi 9 mars à partir de 16 heures

Salle Georges-Brassens, 136, avenue Aristide-Briand, à Villers-Saint-Paul

Allocution de Nathalie Arthaud à 18 h 45

• Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 150 (mars 2013)

• Troupes françaises hors d'Afrique !

• Mali

L'héritage empoisonné du colonialisme

• Italie

Des résultats électoraux à l'image du désarroi général

• Tunisie

L'impasse politique et l'impasse pour la population

• Pologne

Un « miracle » économique qui ressemble surtout à un cauchemar social

• Chine

Après le 18^e congrès du Parti communiste et la succession aux sommets de l'État

Prix : 2 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,63 euro



Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

**LUTTE OUVRIÈRE BP 233
75865 PARIS CEDEX 18**

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 – SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière

l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière

multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière

audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande		

Dire NON aux attaques du patronat et du gouvernement

Laurence Parisot, en campagne pour sa propre succession, a pour programme de relever l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans et de porter la durée de cotisation à 43 annuités. Elle a aussi en ligne de mire les allocations chômage, les allocations familiales, enfin tout ce qu'elle considère être des dépenses inutiles.

La proposition de loi consistant à amnistier les délits commis dans le cadre des mouvements sociaux, votée au Sénat, a déchaîné la fureur de Madame. Les sénateurs PS en ont pourtant tellement réduit la portée que, si amnistie il y avait, elle serait symbolique. Parisot le sait mais, pour caresser les patrons dans le sens du poil, il est toujours bon de faire passer les travailleurs en lutte pour de dangereux délinquants.

Les patrons voudraient pouvoir imposer des cadences insupportables sans que les travailleurs ne résistent. Ils voudraient fermer des usines et priver de leur salaire des milliers de travailleurs sans être dérangés. Avec la flexibilité, ils démolissent la vie privée des travailleurs, et il faudrait que les travailleurs se résignent, qu'ils n'aient pas un mot plus haut que l'autre, pas un geste de colère. Ce n'est pas comme ça que cela se passe, et c'est tant mieux !

Les travailleurs qui sont jetés comme des malpropres après des années de travail ont de quoi être en colère. Ceux qui découvrent qu'on leur a menti, qu'on les a manipulés, ont de quoi être révoltés. Et cela ne fait pas d'eux des délinquants !

« Il faut favoriser le dialogue social, pas la destruction », a rajouté Parisot. Et de prendre pour exemple le « dialogue social » qui a débouché sur l'accord du 11 janvier entre le Medef, la CGC, la CFTC et la CFDT.

Mais cet accord n'est rien d'autre que la reconnaissance du diktat patronal. L'accord est basé sur le point de vue du patronat selon lequel, pour sécuriser l'emploi, il faut pouvoir licencier plus facilement et flexibiliser au maximum. Que trois syndicats et le gouvernement prétendument socialiste aient adopté ce point de vue n'y change rien, car le résultat est sans appel : le patronat a obtenu tout ce qu'il voulait.

Comble de cynisme, le gouvernement a prévu de traduire cet accord dans une loi « pour la sécurisation de l'emploi ». Mais si cette loi est adoptée, elle va sécuriser les licenciements, sûrement pas les emplois. Les licenciements seront plus faciles, ils coûteront moins cher aux patrons, et les salariés pourront plus difficile-

ment les contester. Comme si les milliers de travailleurs licenciés chaque semaine ne suffisaient pas !

Côté salariés, qu'est-ce qui est sécurisé ? Pas le lieu de travail, puisque l'accord impose la mobilité. Pas le temps de travail, puisque l'accord impose la flexibilité. Ni même le salaire, puisqu'il sera désormais possible pour les patrons de le baisser en fonction de leurs affaires.

Tout cela dépendra d'accords d'entreprise, autrement dit du chantage patronal, où les salariés n'ont le choix qu'entre « travailler plus pour gagner moins » ou être licenciés. Et ce, sans même avoir la garantie qu'au bout du compte ils ne perdront pas leur emploi ! Avec cette loi, le chantage, l'arbitraire et la violence des patrons vont avoir force de loi et on le devra au gouvernement socialiste !

Le patronat ne cache pas qu'il veut aller plus loin encore et le gouvernement y œuvre. Après avoir dénoncé la réforme Sarkozy de 2010 sur les retraites, voilà que le gouvernement se prépare à l'aggraver. Sacrifices sur les retraites, hausse du diesel, baisses de salaire, licenciements, c'est de tous les côtés que les coups nous tombent dessus.

Mais qui sème le vent récolte la tempête ! Patronat et gouvernement vont finir par provoquer le coup de colère qui mettra les exigences des travailleurs au premier plan.

Il faudra qu'à cette colère s'ajoute la conscience claire des intérêts politiques de la classe ouvrière et de la société. Les travailleurs contesteront alors le droit qu'a une minorité de maintenir la majorité dans l'exploitation, le chômage et la misère. Ils remettront en cause le sacro-saint droit patronal à décider de leur vie. On n'entendra plus le patronat se plaindre de quelques dégradations matérielles : c'est tout son droit de propriété sur les entreprises qui lui sera enlevé, et ce ne sera que justice !

Cela exigera un tout autre rapport de force que celui d'aujourd'hui. Mais on peut et on doit commencer par dire « non » à la politique antiouvrière du gouvernement et du patronat.

Les travailleurs qui ont manifesté mardi 5 mars à l'appel de la CGT et de FO contre le projet de loi sur la flexibilité ont ainsi pu exprimer leur opposition. Mais ils devront être de plus en plus nombreux à dire qu'ils refusent tous ces reculs et sont décidés à les combattre !

• Retraites

La gauche dans les pas de la droite

Le gouvernement prépare de nouvelles attaques sur la question des retraites. Un Comité d'orientation des retraites a rendu ses conclusions, selon lesquelles le régime de celles-ci connaîtrait de nouveau un déficit important. Le Premier ministre a mis en place le 27 février une commission sur l'avenir des retraites chargée de trouver des solutions.

Les déclarations de plusieurs responsables socialistes montrent qu'elles s'inscrivent pleinement dans la continuité des « réformes » de la droite. Henri Emmanuelli, ancien ministre, ancien président de

l'Assemblée nationale et toujours député, préconise ainsi un nouvel allongement de la durée de cotisation en ajoutant : « Je vois des gens qui auront passé plus de temps en retraite que dans la vie active. C'est une

situation qui ne peut pas perdurer. » Un autre député socialiste, Jean-Marie Le Guen, affirme de son côté qu'il faut passer l'âge de départ à la retraite à 62 ans dès 2015, au lieu de 2017 comme prévu par le gouvernement Fillon.

Peu importe apparemment que le programme du PS pour les présidentielles ait contenu noir sur blanc : « Nous rétablirons l'âge légal à 60 ans et l'âge de départ sans décote à 65 ans. » Pour tous ces hommes

politiques, les promesses n'engagent que ceux qui les croient et le Parti socialiste reprend donc à son compte tous les mensonges et la politique de la droite sur la question des retraites.

Ce prétendu accroissement du déficit des caisses de retraite est avant tout le produit de la hausse du chômage et de l'insuffisance des salaires. Au lieu de s'attaquer une fois de plus aux travailleurs, il serait bien plus normal de prendre à ceux

qui en ont les moyens, en augmentant les cotisations patronales par exemple.

Les retraites actuelles sont souvent bien maigres et beaucoup trop courtes. Seule la rapacité du patronat peut y voir un « déficit » qu'il faut supprimer au plus vite. Les politiciens de gauche se mettent décidément avec autant d'empressement que ceux de droite au service de cette rapacité.

Jean POLLUS

• Vers une hausse de la TVA ?

L'injustice des impôts indirects

Le gouvernement est à la recherche de six milliards d'euros qui lui manquent pour arriver aux vingt milliards qu'il a promis d'offrir aux patrons sous forme de crédits d'impôt, dans le but, affirme-t-il, de relancer la compétitivité. Et, afin que les patrons paient moins d'impôts, il va donc en faire payer plus à l'ensemble de la population, par une hausse de la TVA.

Le gouvernement avait prévu pour 2014 d'élever le taux principal de celle-ci, qui s'applique à la majorité des produits et des services, de 19,6 à 20%. Un député du Parti socialiste, rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, propose, lui, qu'il soit à 20,5%. Pour faire avaler la pilule, il suggère que le taux intermédiaire, celui appliqué entre autres pour la construction ou

la rénovation de logements sociaux, ne soit augmenté « que » de deux points, en le portant à 9% au lieu des 10% envisagés. Il propose aussi de baisser d'un demi-point celui appliqué aux produits de première nécessité.

Même si on tortille ces chiffres dans tous les sens, il

reste que les six milliards qui manquent au budget vont être pris dans les poches de la population, y compris et surtout dans celles des plus pauvres, pour remplir les caisses du patronat.

La TVA est l'impôt le plus injuste qui soit puisque l'État

applique la même taxe sur les achats, que l'acheteur soit millionnaire ou aux minima sociaux. Cela n'érafle même pas le budget du premier, mais celui qui a des revenus si faibles qu'il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu doit quand même laisser à l'État jusqu'à

un cinquième de la valeur de ses achats.

Le gouvernement Hollande, qui envisage ainsi de racketter les plus pauvres pour donner aux possédants, est dans la continuité de ses prédécesseurs.

Marianne LAMIRAL

Un hold-up sur le logement social

Hollande avec Duflot en doublure multiplient devant les caméras les déclarations sur la lutte contre le mal-logement, et promettent, des trémolos dans la voix, de construire pas moins de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Mais ce que prépare l'Assemblée nationale est ni plus ni moins l'inverse!

Non content de maintenir le taux de TVA sur la construction de logements

sociaux à 7%, le gouvernement a annoncé son intention de le porter à 10% en janvier 2014. L'Union sociale pour l'habitat (l'USH), qui représente près de 800 organismes HLM, a vivement réagi à cette annonce, en montrant que le précédent relèvement de la TVA de 5,5% à 7% en 2011, décidé par le gouvernement Sarkozy, s'était traduit par un surcoût de 225 millions par an pour le secteur HLM. Combien de logements sociaux

n'ont pas pu être mis en chantier du fait de ce manque à gagner?

Autre conséquence tout aussi grave, les charges des locataires vont être automatiquement augmentées par cette hausse de la TVA. Cela s'ajoute aux augmentations de charges dues à la hausse du prix du gaz et de l'électricité et à leur impact sur le chauffage et l'éclairage des immeubles.

Cette nouvelle hausse de la TVA va donc encore diminuer

la capacité des collectivités à construire, mais aussi renchérir les loyers. Ironie de l'histoire, elle doit financer le nouveau cadeau au patronat, le pactole de 20 milliards d'euros pompeusement nommé « crédit d'impôt pour la compétitivité ». Alors que cet argent est encore généreusement présenté sur un plateau d'argent aux plus riches, les mal-logés devront attendre avant de trouver un logement décent!

Aline URBAIN

• Plafonnement des frais bancaires

Les banquiers font payer les plus pauvres

Le projet de « loi de séparation et de régulation des activités bancaires » prévoyait de plafonner les frais prélevés par les banques quand un client effectue un paiement alors que son compte est à découvert. Ce plafonnement serait appliqué seulement aux clients les plus « fragiles » et les plus endettés, mais l'Assemblée nationale a adopté en première lecture l'amendement d'un député socialiste étendant ce plafonnement à tous les clients des banques.

Ce plafonnement et son

extension à tous leurs clients ont entraîné une levée de boucliers chez les banquiers. Les patrons du Crédit agricole, de la BPCE, la Banque postale, la Société générale et BNP Paribas ont écrit à Jean-Marc Ayrault, le Premier ministre, et à Pierre Moscovici, ministre de l'Économie, pour se plaindre de ce que cela leur coûterait, car le prélèvement de ces frais leur rapporterait chaque année près de trois milliards d'euros. Et de se livrer à un chantage à l'emploi, expliquant que « la banque

de détail, une industrie qui emploie plus de 300 000 personnes en France, doit affronter une conjoncture historiquement difficile » et que « déjà en 2012 le nombre de recrutements a fléchi, passant de 30 000 à 20 000 ».

Si l'on en croit le journal *Les Échos*, « l'exaspération des banques sur la dernière mouture du projet de loi bancaire a fini par inquiéter l'exécutif ». Un sénateur socialiste, rapporteur du projet de loi bancaire au Sénat, a annoncé qu'il déposerait un amendement

« respectant le principe d'un plafond », mais « pour en moduler le montant afin de ne pénaliser ni les banques, ni leurs clients fragiles ». Le problème, c'est qu'entre les deux il faudrait choisir son camp. Et tout indique que le gouvernement s'apprête à faire ici aussi le mauvais choix. Moscovici n'a-t-il pas appelé les députés socialistes, au moment du vote de cette loi bancaire, à « ne pas affaiblir la banque de détail et de proximité et ses centaines d'emplois en France » ?

Les frais en cause – ces

« commissions d'intervention » selon le langage des banquiers – s'ajoutent à ce que les clients doivent payer au titre des taux d'intérêt prohibitifs que les banques appliquent aux découverts non autorisés et sont un véritable racket au détriment des clients les moins fortunés. Ils n'ont aucune justification et devraient logiquement être non seulement plafonnés, ce qui ne serait qu'une demi-mesure, mais purement et simplement interdits.

Jean-Jacques LAMY

• Classement Forbes des milliardaires

Les pyramides du capital

Le magazine américain *Forbes* vient de publier son classement annuel des milliardaires. On y apprend sans surprise qu'il y a deux cents heureux élus de plus cette année et que ces 1 426 magnats détiennent collectivement 5 400 milliards de dollars, soit 17% de plus que l'an passé.

Ces 5 400 milliards de dollars représentent le dixième du PIB mondial, autrement dit de la valeur annuelle du travail de toute l'humanité. S'il ne s'agissait que d'entretenir volontairement ce millier de familles parasites, comme

les paysans entretiennent une ou deux bêtes de concours en marge de leurs troupeaux, cela serait certes cher, mais après tout supportable.

Mais il en va du gavage des milliardaires comme de celui des pharaons de l'Égypte ancienne : toute la société est organisée dans ce but. Pour qu'un dollar puisse entrer dans leurs coffres, il faut que des centaines de millions d'exploités triment, que des usines ferment, que les politiques d'austérité soient appliquées sans relâche. Il faut aussi, en conséquence, que

des régions entières soient soumises à la famine, à la guerre, à la barbarie. Il faut accepter que les trois activités les plus rentables de leur économie soient l'usure, la vente d'armes et le trafic de drogue. Il faut des millions d'hommes en permanence sous les armes, des dictatures, des répressions, des travailleurs assassinés, des grévistes mitraillés

Ni la charité, ni l'impôt, ni aucune soi-disant meilleure répartition des richesses ne pourront changer quoi que ce soit tant que le système de



Signe extérieur d'extrême richesse

propriété restera debout. Il faudra une révolution sociale, avec l'établissement de la propriété collective des moyens de production, pour mettre un terme à cette ignominie.

Alors, on visitera les

châteaux de Liliane Bettencourt, neuvième du classement, première femme et première Française, comme on visite aujourd'hui les pyramides.

Paul GALOIS



• Les manifestations du 5 mars

Non aux licenciements, à la flexibilité et à la baisse des salaires !

Une dizaine de milliers de manifestants à Paris, 4 000 à Marseille, 3 000 à Lyon, 2 500 à Toulouse et à Clermont-Ferrand, plus d'un millier à Limoges, Dijon, Saint-Nazaire, Douai, Metz, Orléans, La Rochelle, Montbéliard, Avignon, Montpellier... Le 5 mars, des manifestations ont été organisées dans de très nombreuses villes à l'appel de la CGT et de FO contre le projet de loi du gouvernement Hollande-Ayrault qui veut généraliser l'insécurité de l'emploi et des salaires.

L'appel tardif des dirigeants syndicaux à manifester contre le projet du gouvernement a sans doute limité la mobilisation et celle-ci ne suffira pas à faire reculer le gouvernement. Mais les dizaines de milliers de manifestants ont au moins fait entendre dans la rue leur profond désaccord avec ce projet de loi entièrement au service des intérêts patronaux.

Depuis, le Medef et le gouvernement socialiste, relayés abondamment par des médias complaisants, ne cessent de vanter leur « accord de sécurisation de l'emploi », en se gardant bien d'expliquer tous les reculs que cet accord et le projet de loi qui en découle voudraient

imposer au monde du travail. Mardi 5 mars, des dizaines de milliers de manifestants ont crié leur refus des mutations forcées, des horaires et des temps de travail imposés, des salaires à la baisse et des licenciements pour ceux qui n'accepteront pas ces chantages. Ils ont mis sur la table les conséquences néfastes de ce projet de loi dit « de compétitivité », que le gouvernement se garde bien d'exposer au public.

Dans la manifestation parisienne, regroupés par entreprises ou départements, presque tous les salariés réclamaient : « Le rejet de cet accord car sinon le contrat à durée indéterminée est mort », ou

dénonçaient : « Accord Medef à la poubelle, une vraie solution, augmenter les salaires » et « Le patronat ne fera pas la loi ». Quelques banderoles s'en prenaient à Ayrault : « Accord Medef-CFDT-Ayrault, pas d'accord ».

De nombreux manifestants s'étaient confectionnés des petits

panneaux pour dénoncer la politique antiouvrière du gouvernement Hollande. Les cortèges des salariés en grève et en lutte contre leurs licenciements étaient très applaudis, ceux de Renault, Presstalis ou de PSA Aulnay, dont le slogan « Interdiction des licenciements, aucune usine ne doit fermer »

était largement repris. Il faut souhaiter que cette journée de manifestations ne soit qu'un début de mobilisation contre la politique antiouvrière du gouvernement socialiste, inspirée par le Medef.

Louis BASTILLE

Attachés de presse des licenciements

Alors que des dizaines de milliers de travailleurs manifestaient mardi 5 mars contre le projet d'accord de flexisécurité, les députés et responsables socialistes se sont multipliés pour l'enjoliver.

Ainsi, les députés PS s'engagent à « encadrer les négociations à venir et à rappeler au patronat les légitimes exigences de justice sociale ». Les parlementaires rappelleront donc, plus tard, respectueusement et sans obligation, la justice sociale au patronat. En attendant ils voteront l'injustice sociale supplémentaire

voulue par le Medef, écrite en toutes lettres et au présent dans l'accord.

Le ministre Sapin explique même que si le texte est porté « en urgence » devant le Parlement, c'est « parce qu'il y a urgence à sauver des emplois ». Sauf que loin d'éviter le moindre licenciement, le texte les facilite.

Ségolène Royal, après avoir approuvé tout ce spectacle, lui a trouvé un petit défaut. Elle reproche en effet à Laurence Parisot, représentant le patronat, d'avoir par trop bruyamment claironné sa

satisfaction à la signature de l'accord. Cela nuit en effet à la légende d'un « dialogue social » dont chacun tirerait avantage.

Le « dialogue social » vanté par tous ces politiciens du PS est celui qui s'établit entre un patronat qui tient le pistolet et une classe ouvrière qui l'a sur la tempe. Et, quand des travailleurs ont l'outrecuidance de se rebiffer, le ministre de l'Intérieur les traite de « casseurs » et leur envoie la police.

Paul GALOIS

• Condamnations lors des conflits sociaux

Une amnistie a minima

Le Sénat a adopté une loi « d'amnistie sociale » s'appliquant à certaines condamnations à la suite de conflits sociaux. Cette loi, très restrictive, permet au Parti socialiste de faire un petit geste en direction de ses alliés du Front de gauche, sans rien changer, sur le fond, à la répression des mouvements sociaux.

En effet, ce sont les sénateurs du Front de gauche – PCF et Parti de gauche de Mélenchon – qui ont proposé ce texte. Son adoption n'est pas encore définitive car il doit encore être voté par l'Assemblée nationale, mais il a déjà été fortement édulcoré par les sénateurs socialistes. Son champ d'application est très limité : seules sont concernées les condamnations pénales et les sanctions disciplinaires pour les atteintes aux biens commises entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} février 2013 et

passibles de cinq ans de prison au maximum. Les travailleurs condamnés par exemple pour « séquestration » ne seront pas amnistiés.

Le PS a fait exclure par amendement les infractions commises au cours de mouvements liés aux domaines de la santé, de l'environnement, de l'éducation et aux droits des migrants. Mais il n'en a pas fallu plus pour que la droite et le patronat fassent entendre leurs protestations. Ainsi, la présidente du Medef Laurence Parisot a dénoncé « un

encouragement à la destruction et au cassage » : mais qui détruit les usines et les emplois, si ce n'est le patronat lorsqu'il licencie massivement ? Quant au gouvernement, à l'heure où les patrons attaquent violemment

le monde du travail, il a osé profiter de ce débat pour mettre en garde par la voix du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, contre la « violence syndicale » ; la violence patronale ne l'inquiète visiblement

pas autant.

Les travailleurs qui défendent leur emploi n'ont pas à être condamnés pour cela : les casseurs, ce sont les patrons !

Claire DUNOIS

L'amnistie des mineurs grévistes... de 1948 et 1952

Le projet de loi comprend un article amnistiant des travailleurs condamnés en... 1948 et 1952 ! Cela concerne les grèves de mineurs qui avaient été violemment réprimées.

En octobre et novembre 1948, le gouvernement, dont le ministre de l'Intérieur était le socialiste Jules Moch, avait envoyé l'armée contre les grévistes, faisant six

morts ; deux mille condamnations à des peines de prison avaient été prononcées et trois mille mineurs licenciés, expulsés de leurs logements et privés de toute indemnité chômage. En 1952, de nouveau, de nombreux grévistes avaient été chassés de leur emploi.

Seuls quelques-uns des mineurs condamnés sont encore en vie aujourd'hui,

mais ils n'ont jamais cessé de se battre pour faire réparer l'injustice dont ils ont été victimes. Et il aura fallu plus de soixante ans pour que l'État bourgeois soit peut-être contraint de revenir sur ces condamnations et d'indemniser ces travailleurs dont le seul tort a été de lutter pour défendre leurs intérêts collectifs.

C. D.

• Diesel

Ce n'est pas à la population de payer

Sous prétexte d'écologie et de santé publique, mais surtout pour récupérer quelques milliards par an, le gouvernement envisage d'augmenter les taxes sur le gazole pour les aligner sur celles de l'essence.

Autre option : les propriétaires de véhicules diesel seraient « incités » à changer leur ancien diesel à travers une « prime de conversion », une nouvelle « prime à la casse », sous un autre nom.

Il est prouvé que le diesel est dangereux pour l'environnement et pour la santé : il génère des particules fines responsables de milliers de décès chaque année. Mais ce sont les constructeurs automobiles français qui ont développé ce type de véhicules pendant des années, encouragés par les gouvernements successifs qui ont maintenu une fiscalité un peu

moins lourde que pour l'essence : la taxe sur les carburants est de 43 centimes par litre pour le gazole, contre 61 centimes pour l'essence. Le résultat est qu'aujourd'hui 60% des véhicules en circulation en France roulent au gazole.

Pour beaucoup de travailleurs, investir dans une voiture diesel, plus chère à l'achat, était un moyen de limiter un

peu les dépenses en carburant. Aujourd'hui, ce sont eux qui vont être pénalisés si les taxes augmentent. Et ce n'est pas la « prime de conversion » qui y changera quelque chose : quel que soit son montant, elle sera loin de couvrir les frais liés à l'achat d'une nouvelle voiture. Ce sera simplement une nouvelle façon de subventionner l'industrie automobile sans rien lui imposer en échange.

Si le gouvernement était vraiment soucieux de la santé de la population, il y aurait bien d'autres solutions : pour que l'essence cesse d'être plus chère que le gazole, il pourrait diminuer les taxes sur l'essence au

lieu d'augmenter celles sur le gazole, et imposer aux pétroliers comme Total de baisser les prix en prenant sur leurs profits. Quant à limiter l'usage de la voiture individuelle, il faudrait investir massivement dans les transports en commun, plutôt que de taxer encore davantage les travailleurs

obligés d'utiliser leur véhicule pour aller travailler.

Au lieu de cela, le gouvernement socialiste s'apprête une fois de plus à faire payer la population, pour préserver les profits des pétroliers et des constructeurs automobiles.

Claire DUNOIS



Diesel polluant, une vieille histoire

Interdit à Tokyo depuis le début des années 2000, le gazole a été mis en cause en France, dès 1983, dans le rapport de Roussel, chef de service à l'hôpital Bichat de Paris. Il y dénonçait la pollution par les particules fines issues de la combustion du diesel, ainsi que ses effets génotoxiques et cancérigènes. Dans ses conclusions, il incitait à réduire le plus possible l'utilisation de ce carburant.

Ce rapport a été enterré, entre autres grâce à l'influence exercée au même moment sur le président Mitterrand par Jacques Calvet, PDG de PSA de 1983 à 1997. Un documentaire édifiant présenté récemment sur France 5, « Diesel, le scandale français », montre comment les constructeurs automobiles, et en particulier

Peugeot, ont su imposer les incitations fiscales qui feraient vendre des véhicules diesel, pratiquant déjà le chantage à l'emploi. En vingt ans, entre 1990 et 2011, les consommations relatives d'essence et de diesel se sont largement inversées, passant de 20 millions de mètres cubes à 40 millions par an pour le diesel, tandis que l'essence passait de 24 millions de mètres cubes à 10 millions.

Pour le plus grand profit des constructeurs, le bonus écologique sur les véhicules diesel récents et le prix du carburant ont décidé de nombreux acheteurs, de telle sorte qu'en 2012, 73% des voitures vendues étaient équipées d'un moteur diesel. Ce prix inférieur du diesel est purement le résultat d'une volonté

politique, consistant à maintenir les taxes à un niveau inférieur à celles appliquées à l'essence : la production du gazole revient en effet plus cher que celle de l'essence, à volume de brut égal. Ses raffineries n'en produisant pas suffisamment, la France doit en importer et revendre de l'essence, afin d'assumer la politique « tout diesel » imposée depuis des années.

Mais ce ne sont pas les 42 000 décès prématurés par an attribués dans le pays à l'utilisation des camions, bus, taxis, tracteurs, camionnettes et véhicules particuliers roulant au gazole qui ont suffi à inciter les gouvernements à résister au lobby des constructeurs.

V. L.

Le cocorico de Montebourg

« Je ne veux pas d'une prime qui garnisse les carnets de commande de constructeurs qui ne sont pas français. Il faut trouver une formule qui n'attaque pas le Made in France car nous sommes les meilleurs en diesel », a déclaré Arnaud Montebourg, le ministre du Redressement productif. Il défend donc l'idée d'une « prime à la conversion », dont il se garde bien de préciser les contours, plutôt que d'une « prime à la casse ».

Emboucher la trompette nationaliste et chauvine est devenu pour lui une manière

d'exister, à défaut de gêner en quoi que ce soit les patrons qui ferment leurs usines et licencient à tour de bras. Et quand il ajoute « Je ne veux pas qu'on nourrisse les constructeurs de voitures qui ne sont pas fabriquées sur le sol européen, et sur le sol français encore moins », il définit bien son rôle. Celui-ci consiste à nourrir, et même gaver, les actionnaires de Renault ou de PSA à coups de subventions et d'exonérations, et pour le reste les laisser faire ce qu'ils veulent.

D. M.

• Corbeil-Essonnes

Règlements de comptes

En pleine rue du centre-ville, un homme a déchargé son revolver sur un autre assis dans une voiture, sous les yeux de nombreux témoins et des élèves d'une école située à proximité. Ce règlement de comptes s'est déroulé à Corbeil-Essonnes, le 19 février dernier, une ville dont le maire actuel, Jean-Pierre Bechter, est le bras droit de Serge Dassault, le patron milliardaire, ancien maire de Corbeil. Rappelons que l'élection de Dassault avait été invalidée pour cause de fraude électorale en 2008.

Cette tentative d'assassinat en plein jour aurait pour motif les pots-de-vin versés par Dassault pour acheter des voix lors des élections municipales. Dans une vidéo postée sur Internet, reprise par la presse et la télévision, Dassault est directement

mis en cause. Les sommes en jeu sont considérables : ce sont des dizaines, voire des centaines de milliers d'euros. 1,7 million d'euros destinés à la corruption auraient fait un tour par le Liban. L'affaire aurait donc dégénéré en règlement

de comptes sanglant, les malfrats s'accusant mutuellement de « mauvais paiements », de « détournements de fonds », etc. Le système Dassault prendrait-il l'eau ?

Bien que la presse s'obstine à ne citer que son prénom et l'initiale de son nom, le tireur en cavale (Younes B.) n'est pourtant pas un inconnu. Son nom de famille est un secret de polichinelle pour tous les habitants de Corbeil. Ce malfrat était un « petit patron » du quartier des Tarterêts. *Le Point* écrit par euphémisme qu'il était « l'agent de l'avionneur dans les

quartiers populaires depuis sa première campagne dans l'Essonnes en 1995 ». En tout cas, il avait pignon sur rue et ne cachait pas ses amitiés à l'hôtel de ville. Il y a plusieurs mois, face à des accusations récurrentes, Dassault avait même affirmé publiquement que c'était en substance « un brave homme ».

Aujourd'hui, bien sûr, Dassault et Bechter démentent tout lien avec ce Younes B., devenu tout à coup infréquentable, même si Bechter affirme au journal *Le Parisien* : « Je connais la victime, mais je ne lui ai jamais serré la main.

Quant au suspect, je le connais simplement de nom ! Mais ces dénégations ne trompent personne. Cette tentative d'assassinat est intervenue après une autre, quelques semaines plus tôt, toujours entre voyous.

Depuis plusieurs années, toutes ces affaires entretiennent un climat délétère : incendies de mairies annexes, saccages de permanence électorale de l'opposition, intimidations, menaces contre des élus de l'opposition, auxquelles s'ajoutent aujourd'hui les règlements de comptes entre malfrats.

René CYRILLE

• Réforme de la formation professionnelle

Les chômeurs de plus en plus nombreux... mais formés ?

En visite à Blois dans un centre de formation d'apprentis du bâtiment, Hollande a annoncé, pour la fin de l'année, un projet de loi sur la réforme de la formation professionnelle.

C'est presque un anniversaire. Un an plus tôt, c'était son prédécesseur à l'Élysée qui prétendait en faire un « chantier prioritaire », en mettant en place un « comité national de la formation », tout en programmant la mort des AFPA, les associations de formation professionnelle des adultes.

À présent, le président ayant changé mais pas l'orientation de la courbe du chômage, le thème usé de la formation professionnelle inefficace ou inadaptée peut être dépoussiéré et...

réutilisé. Il s'agit de le décliner à propos des chômeurs. Il est vrai que 13 % seulement des sommes dédiées à la formation leur sont consacrées. Et il est indéniable que, pour obtenir une formation, même pas toujours celle souhaitée, il faut généralement attendre de longs mois, pendant lesquels les indemnités s'épuisent, et cela sans qu'il y ait un emploi à la clé.

Il est vrai aussi que les 32 milliards brassés chaque année dans cette branche très rentable sont une manne pour les 55 000 organismes de formation recensés sur le marché, sans que le service rendu soit forcément à la hauteur des espoirs de ceux qui sont ainsi formés.

Hollande promet donc qu'au lieu d'un chômeur sur quatre, un sur deux puisse

accéder à une formation. Il promet aussi que, entre la perte d'un emploi et l'offre d'une formation, le délai sera ramené à six mois maximum. Il promet de réorienter le financement des formations vers les chômeurs et les salariés confrontés à des mutations technologiques... plutôt que vers les salariés en activité, ayant pour une raison ou une autre besoin de se former. Il promet que la taxe d'apprentissage, les deux milliards annuels dus par les entreprises et guignés par quelque 150 organismes collecteurs, soit consacrée aux apprentis et aux centres de formation qui leur sont proposés...

Mais ce ne sont ni les organismes de formation qui manquent, ni même vraiment les collèges, les lycées, les universités, et

les écoles supérieures.

Ce qui manque, ce sont les emplois ! Et ce n'est ni en additionnant les contrats-gadgets, comme le « contrat de génération » signé pour la première fois à Blois lors de la visite de Hollande, ou le « contrat d'avenir », que les cinq millions de chômeurs cesseront de l'être. Ce sont plus de mille emplois par jour qui disparaissent et, selon l'OFCE, 200 000 voire 500 000 autres pourraient être supprimés d'ici fin 2014.

Les discours gouvernementaux qui occultent cette réalité-là, ou tentent de la dissimuler derrière des projets fumeux, ne sont qu'hypocrisie. Des chômeurs, même en formation, passent de la catégorie A à la catégorie D, et restent des chômeurs.

Viviane LAFONT

• Collège Henri-Barbusse – Saint-Denis

Grève contre le manque de moyens

Au collège Henri-Barbusse de Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, un mouvement de grève, suivi à 98 % par tout le personnel, a débuté le vendredi 15 février, avec un rassemblement devant l'Inspection académique de Bobigny.

Puis, les mardi, mercredi et jeudi suivants, les journées de grève des professeurs ont alterné avec les journées « collège désert » appelées par les parents ; une réunion publique a accueilli une soixantaine de personnes, dont des élus locaux et des journalistes, et s'est conclue par une occupation nocturne du collège.

Le personnel et les parents d'élèves protestent contre les moyens dérisoires qui leur sont proposés pour la rentrée prochaine. La première revendication est l'ouverture d'une septième classe de sixième, alors que les prévisions de l'Inspection n'en comptent que six. Or le personnel de l'établissement a démontré que, depuis au moins trois ans, cette administration

sous-estime systématiquement les effectifs. Entre les prévisions et la réalité, on compte des écarts allant de 39 élèves à 50 élèves supplémentaires, soit l'équivalent d'une à deux classes.

Depuis trois rentrées, le même cercle vicieux se reproduit : l'Inspection attend le mois de juillet, voire de septembre, pour corriger ses erreurs. Elle n'attribue

les moyens horaires que quand les affectations de personnel sont déjà faites ; des professeurs titulaires ne sont pas recrutés ; des postes ne sont pas pourvus à la rentrée et, quand ils le sont, c'est par des professeurs contractuels. Le personnel veut donc faire corriger dès maintenant les sous-évaluations volontaires.

La gestion de la pénurie touche aussi les aides, en diminution, ainsi que les options nombreuses que les enseignants animent pour proposer des parcours diversifiés. Le combat mené concerne aussi la vie scolaire et la santé des élèves, le demi-poste d'infirmière n'ayant pas été pourvu en 2011-2012 ; quant à l'infirmière nommée en octobre dernier, et absente

depuis décembre, elle n'a pas été remplacée.

Lors de la dernière journée de grève, les enseignants d'Henri-Barbusse se sont rendus dans plusieurs collèges de Saint-Denis pour discuter des problèmes communs à tous. L'accueil a été chaleureux et des actions communes ont été envisagées après les congés.

Correspondant LO



• Collège Lakanal Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)

Enseignants en colère

Les enseignants du collège Lakanal de Vitry sont mobilisés, suite à l'annonce d'une baisse des moyens pour la rentrée 2013 : une classe de sixième va ouvrir, mais toutes les heures nécessaires à l'ouverture de cette classe ne sont pas données. Il manque dix heures pour assurer tous les enseignements. Le rectorat impose donc de réduire, ou les heures de soutien aux élèves en difficulté, ou les heures d'enseignement en classes d'accueil (CLA), classes qui accueillent des élèves arrivant de l'étranger.

De plus, malgré cette ouverture de classe, le rectorat ne prévoit pas d'adulte supplémentaire à la rentrée, alors qu'il manque déjà cruellement du personnel, dans cet établissement qui accueille des élèves de milieu populaire. S'ajoutent à cela des problèmes de locaux exigus, vétustes et même délabrés par endroits.

Cette situation a provoqué la colère des enseignants. Une délégation s'est rendue au rectorat le 22 février pour réclamer les dix heures manquantes, au moins un surveillant et un conseiller principal d'éducation (CPE) supplémentaires à la rentrée, et une présence plus importante de l'assistante sociale, de l'infirmière et de la conseillère d'orientation-psychologue. Il n'en n'est rien sorti, juste du mépris envers les élèves et les enseignants, et des chiffres révoltants : il n'y aurait qu'un seul poste d'assistante sociale créé à la rentrée pour tout le Val-de-Marne, et seulement sept postes de CPE pour toute l'académie de Créteil !

En colère, les enseignants se sont mis en grève le 26 février et ont contacté les élus de la ville et du département pour les alerter de cette situation révoltante. La mobilisation doit continuer après les congés, avec une nouvelle audience demandée au rectorat et une journée de grève prévue le 21 mars. Malgré les vacances, le collège Lakanal n'a pas dit son dernier mot.

Correspondant LO

• Mali

Deux mois après le début de l'intervention

La population subit les conséquences

Deux mois après le début de l'intervention française au Mali, il est clair que la reprise des villes qui étaient occupées par les groupes armés intégristes, Gao, Tombouctou ou Kidal, n'a pas mis fin à la guerre. Selon les informations distillées par l'armée, les combats se concentrent aujourd'hui dans le massif des Ifoghas, où deux chefs d'al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) auraient été tués. Un millier de soldats français et 800 tchadiens y pourchassent « quelques centaines de combattants tout au plus », aux dires du chef d'état-major des armées.

Mais le reste du pays n'est pas pour autant pacifié. À Gao, où les troupes françaises sont entrées il y a un mois, les alentours de la ville servent toujours de refuge à des combattants intégristes, qui ont lancé récemment des actions de commando sur la ville. Les soldats maliens et français entreprennent maintenant de les dénicher dans les villages, avec tout ce que cela comporte de risques d'arbitraire pour les populations dont le seul tort est d'être touareg ou arabes. Ainsi à Kadji, dont les habitants sont soupçonnés d'avoir aidé puis caché les intégristes, une cinquantaine de personnes ont été emmenées à la gendarmerie de Gao. Aucun combattant ni aucune arme n'avaient pourtant été découverts. L'armée malienne fait également état de 52 combattants tués à une soixantaine de kilomètres de Gao, sans que l'on puisse savoir de qui il s'agit

précisément, les journalistes étant interdits de séjour. Le peu de confiance que l'état-major français accorde aux troupes maliennes apparaît d'ailleurs dans le fait qu'il leur interdit purement et simplement de pénétrer dans les régions où la population est majoritairement touareg. À Kidal, c'est aux indépendantistes touareg du MNLA que les troupes françaises laissent le soin de contrôler la ville, alors qu'il y a peu ce mouvement était l'allié d'AQMI. À Gao et à Tombouctou, villes dirigées par l'armée malienne, les Touaregs et les Arabes vivent dans un climat d'inquiétude. Leurs boutiques, qui ont été pillées, restent fermées. Les villageois craignent les représailles. Une partie se sont enfuis et ne semblent nullement pressés de revenir, préférant l'exil dans les pays limitrophes. Ce fossé qui se creuse entre les différents peuples est lourd de



Prisonniers encadrés par des soldats maliens. AFP

menaces pour l'avenir.

Laurent Fabius, le ministre des Affaires étrangères, disait au début février que les troupes françaises commenceraient à quitter le Mali en mars. Son porte-parole vient de remettre

cette échéance en question et de déclarer qu'« il n'y aurait pas de retrait précipité » et que « tout dépendra de la situation sur le terrain ». La population du Nord est sans doute soulagée dans l'imédiat du départ des islamistes.

Mais on peut être certain que l'intervention française laissera derrière elle une poudrière, dont toutes les composantes de la population malienne risquent de faire les frais.

Daniel MESCLA

• États-Unis

Aux capitalistes de rembourser la dette de l'État

Le psychodrame financier joué aux États-Unis par les Démocrates et les Républicains est reparti de plus belle, visant à mettre en condition la population pour lui faire accepter de nouveaux sacrifices. Sur ce sujet, nous traduisons ci-dessous une grande partie de l'éditorial du bimensuel trotskyste américain, *The Spark*, daté du 4 mars.

Le 1^{er} mars le gouvernement a décidé une réduction des dépenses de 85 milliards de dollars sur les sept prochains mois. Cela, à cause d'une prétendue date limite que Républicains et Démocrates auraient été incapables de respecter.

Pendant plus de deux ans, les politiciens ont mis en avant cette entourloupe. Ils ont fixé date limite après date limite. D'abord cela a été le « plafond de la dette », puis la « falaise fiscale ». À chaque fois, Démocrates et Républicains se blâment mutuellement pour leur incapacité à se mettre d'accord et versent des larmes de crocodile. Mais, surtout, ce sont de fieffés menteurs.

Démocrates et Républicains, ensemble, ont augmenté les impôts alors même qu'ils

réduisaient de deux mille milliards de dollars les dépenses sur dix ans. Ils ont économisé sur des milliers de programmes et de services affectant toute la population du pays, car touchant, entre autres, à la santé, l'éducation, les travaux publics, la protection de l'environnement, de même qu'à la sécurité au travail, la sécurité alimentaire, le contrôle des médicaments, etc.

Ils s'en sont pris aux travailleurs et aux pauvres. Maintenant, avec les dernières coupes, ils réduisent les allocations des chômeurs de longue durée et les emplois de dizaines de milliers d'enseignants et d'employés du secteur public. Les prochains mois, ils vont réduire la paye de centaines de milliers d'employés fédéraux en leur imposant des

jours chômés non payés.

Les deux partis utilisent la menace d'opérer encore plus de coupes dans les dépenses, pour mettre en place la principale attaque contre le système de retraite et l'assurance maladie des personnes âgées. Ces systèmes mobilisent des fonds considérables. Et les politiciens des deux partis ont clairement fait savoir qu'ils entendaient tailler dedans.

Il ne faut pas croire tous les mensonges sur la façon dont les politiciens entendent réduire l'endettement du pays. Oui, la dette de l'État est énorme. Elle atteint près de 17 000 milliards de dollars, presque autant que la dette cumulée de tous les autres États du monde ! Mais cette dette a été gonflée par les politiciens venant à la rescousse de la plus grande classe capitaliste du monde.

Le gouvernement a dépensé des milliards de milliards pour sauver les banques, les constructeurs automobiles et d'autres grandes entreprises. Il

a consacré encore des milliards de milliards à des exonérations fiscales pour les entreprises. Aujourd'hui, nombreuses sont les grandes entreprises et les banques qui payent peu ou pas d'impôt fédéral, et certaines reçoivent même des milliards de dollars en crédits d'impôt. Enfin, le gouvernement a englouti des milliards de milliards de dollars dans deux longues guerres, ainsi que dans toutes les guerres qu'il alimente sur tous les continents – au profit des compagnies pétrolières, des fabricants d'armes et des banques.

Les deux partis voudraient que la classe ouvrière paye cette monstrueuse facture. Ces coupes budgétaires et ces augmentations d'impôts ne sont destinées qu'à détourner encore plus d'argent de la population laborieuse vers les caisses des grandes entreprises.

Il n'y a aucune raison de l'accepter. Les grandes entreprises et les riches ont créé la dette. Alors, qu'ils la remboursent !

• Chômage en Europe

Le résultat de la politique patronale

Selon les statistiques de la Commission européenne, à la fin du mois de janvier 26,2 millions de personnes étaient sans emploi dans les 27 pays de l'Union européenne, soit 10,8 % de la population active. Le chômage frappe 27 % de la population active en Grèce, 26,2 % en Espagne et 17,6 % au Portugal. « Des niveaux dignes de la Grande dépression américaine » commente *Le Monde*. Les jeunes sont particulièrement touchés. Dans les 27 pays de l'Union européenne, 5,7 millions de moins de 25 ans étaient sans travail, soit plus de 23 %. Mais le taux de chômage des jeunes a atteint près de 60 % en Grèce, plus de 55 % en Espagne, plus de 38 % en Italie et au Portugal.

Ce gâchis est le résultat voulu des politiques d'austérité qui se sont appliquées et continuent à s'appliquer partout en Europe : pactes de compétitivité, flexibilité, etc. Et c'est la démonstration, s'il en était besoin, que ces politiques, que les gouvernements osent cyniquement présenter comme devant favoriser l'emploi, ne peuvent au contraire que faciliter les licenciements et donc accroître encore le chômage, la pression sur les salaires et les conditions de travail de ceux qui y échappent encore. Avec comme résultat et comme but l'accaparement par le patronat d'une part croissante des richesses produites au détriment des classes laborieuses.

Jean-Jacques LAMY

• Bulgarie

Court-circuit au sommet et dans la rue

Le 20 février, le Premier ministre bulgare Boïko Borissov a démissionné. Depuis plusieurs semaines, son gouvernement affrontait un mécontentement qui avait pris dernièrement la forme de manifestations nombreuses et résolues, des milliers de jeunes s'en prenant violemment à la police.

Cette colère populaire a été attisée par les récentes hausses du coût de l'électricité, des hausses insupportables car pouvant englober les deux tiers d'une pension de retraite. Les manifestants dénonçaient aussi la complicité des autorités gouvernementales dans l'affaire.

Le comble est que la Bulgarie ne manque pas d'électricité. Elle en exporte même en Grèce et en Serbie. Mais voilà, depuis la privatisation du secteur en 2000 et surtout depuis l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne en 2007, la fourniture d'électricité est passée aux mains de trois grosses sociétés, l'autrichienne EVN et les tchèques CEZ et Energo Pro. Ces grands groupes (EVN est présent dans 21 pays), derrière lesquels on retrouve notamment le financier Citibank, le géant de l'énergie allemand E.ON, l'État tchèque et un actionnariat des plus opaques, se sont fait une spécialité de faire main basse sur la production, la fourniture et la distribution d'énergie dans toute l'Europe centrale et orientale.

Pour ce faire, ils ont bénéficié des aides structurelles que

l'Union européenne accorde, sous prétexte de moderniser ses nouveaux États membres, aux groupes capitalistes qui s'y installent. Et cela permet à ces derniers de s'emparer des nouvelles parts de gâteau que représente le marché des pays anciennement dits de l'Est. Sur place, EVN, CEZ et Energo Pro n'ont pas oublié d'arroser les gouvernants locaux, pour qu'ils ferment les yeux sur la façon dont ces groupes rackettent les populations. Et quelles prestations leurs prix scandaleux sont-ils censés justifier ? Ces groupes, qui n'ont investi localement que le strict minimum, se sont bornés pour l'essentiel à reprendre des infrastructures préexistantes (barrages, centrales, réseaux...) afin de les faire fonctionner à leur profit.

Résultat : les factures moyennes d'électricité sont de 100 euros, quand la pension



Affrontements à Sofia le 17 février. AFP

d'un retraité bulgare plafonne à 150 euros. C'est une ponction intolérable, même pour un travailleur ayant un emploi, car le salaire moyen n'atteint pas 400 euros dans ce pays.

Mais il en aurait fallu bien plus – ou que la colère populaire éclate plus tôt – pour que les démocraties qui dominent le continent européen s'émeuvent d'une telle situation. À ce jour, les dirigeants de l'Union européenne n'ont rien trouvé à y redire. Et il a fallu le renversement du gouvernement bulgare

pour qu'on apprenne que, depuis 2010, les autorités européennes menaient l'enquête (très discrètement donc) sur des affaires de corruption politique qui impliqueraient CEZ. Le crime est apparemment plus grave (quand on se fait prendre), pour les gouvernants ouest-européens, que de vendre à prix d'or de quoi s'éclairer et se chauffer à la population la plus pauvre (350 euros de revenu mensuel moyen) de l'Union européenne.

Quant à Borissov, ex-garde du corps du dernier chef de la

Bulgarie stalinienne, ex-général de la police soupçonné de liens avec la mafia, mais converti aux charmes de la « démocratie », il a beau jeu de prétendre s'incliner devant la volonté populaire en se retirant. Cela lui permet de laisser entendre que les responsables du sort des classes populaires bulgares, ce sont d'abord « l'étranger », « l'Europe », bref, tout sauf les possédants locaux et leurs mandants à la tête de l'État.

Pierre LAFFITTE

• Suisse

Une majorité d'électeurs contre les parachutes dorés

Trois initiatives étaient proposées à la votation, le 3 mars, en Suisse. L'une d'elles, « l'initiative contre les rémunérations excessives », proposée par le sénateur de droite Thomas Minder, visant à limiter les salaires indécents que se versent fréquemment les dirigeants de grandes entreprises, a été adoptée avec 68 % des voix, soit 1,6 million d'exprimés sur 5,1 million d'électeurs, avec une participation de 46 %.

Minder est loin d'être un « rouge ». Ce patron de la PME Trybol est apparu au parti d'extrême droite UDC qui s'est fréquemment illustré par des campagnes anti-immigrés, dont celle de l'initiative « contre les minarets ». À la tête d'une PME de pâte dentifrice, Minder avait été, comme d'autres fournisseurs, victime de la faillite de Swissair en 2001. Et, tandis que Trybol et ses vingt salariés payaient pour Swissair, le dernier PDG de cette société, en poste depuis quelques mois seulement, se faisait verser une prime de

départ de plusieurs millions de francs. Dès lors, Minder a lancé cette initiative, déposée en 2008 après avoir rassemblé 100 000 signatures, qui a été proposée à la votation cinq ans plus tard.

Elle propose, non de plafonner les rémunérations des gros patrons, mais au moins d'obliger les entreprises cotées à observer une procédure stricte pour les fixer. Un vote des actionnaires devrait fixer globalement cette rémunération chaque année. Les parachutes dorés prévus lors du départ des dirigeants, et les « golden hello », petit cadeau négocié

pour leur arrivée, seraient interdits, raison pour laquelle l'initiative était soutenue par les partis de gauche.

Une véritable campagne pour le « non » à l'initiative a été organisée par le patronat suisse, les partis de droite, y compris une partie de l'UDC, dont un de ses leaders, Blocher, et Économiesuisse, le Medef helvète, à grand renfort de millions et de menaces. Selon eux, la proposition de loi aurait nui à la compétitivité des grandes entreprises suisses, en privant celles-ci de dirigeants de qualité, donc coûteux, et par là avait entraîné un risque pour les emplois ! Le Conseil fédéral et le Parlement, eux aussi, y étaient opposés.

Une importante majorité d'électeurs ont cependant marqué leur opposition aux pratiques abusives des PDG étalant leurs

millions. L'annonce, quelque temps auparavant, du parachute en or massif – 72 millions de francs suisses, soit 58,5 millions d'euros – que s'était attribué le PDG sortant du groupe pharmaceutique Novartis, en échange du respect de la clause de non-concurrence, avait scandalisé une grande partie de la population.

Cette initiative revient certes à un politicien d'extrême droite et fait partie de la démagogie de ce genre de personnage. Tout en se gardant de mettre en cause le système capitaliste, ils veulent se donner l'image de robins-des-bois combattant les trop riches et défendant le peuple. Le résultat n'en est pas moins révélateur des réactions du peuple en question, face à l'étalage des privilèges des riches.

Viviane LAFONT

• **Février 1893**

Corruption et parasitisme capitalistes Le scandale de Panama

Le 9 février 1893, il y a 120 ans, se terminait le procès des administrateurs du canal de Panama. Les condamnations étaient dérisoires, le jugement accordant l'impunité presque totale aux grands personnages qui avaient ruiné des milliers de petits épargnants. Tout cela suscita l'indignation dans tout le pays, ce qui n'allait pas empêcher des escroqueries semblables de se reproduire régulièrement, tant elles sont liées au fonctionnement même du système capitaliste.

Un canal qui fit surtout des trous dans l'épargne populaire

L'idée ancienne de relier l'océan Atlantique au Pacifique en perçant l'isthme de Panama ne fut réalisée qu'en 1914 par les États-Unis. Mais auparavant elle avait donné lieu à une monumentale escroquerie du Français Ferdinand de Lesseps. Celui-ci s'était lancé dans l'opération en 1879, auréolé du prestige acquis en tant que maître-d'œuvre du canal de Suez. Il lui fallut d'abord rassembler des fonds. Une première émission de 800 000 actions à 500 francs échoua. De Lesseps, comprenant alors qu'il ne lui suffirait pas d'apparaître pour drainer l'épargne vers son entreprise, créa la Compagnie universelle du canal inter-océanique de Panama et associa à l'affaire de grandes banques comme le Crédit lyonnais ou la Société générale. La presse, soudain gagnée au projet, ne tarit plus d'éloges, encensant le grand homme qui allait faire pleuvoir une pluie de millions sur les épargnants. Le moindre hameau reçut des publicités vantant les mérites de l'opération. Ainsi préparée, la seconde souscription fut un succès, avec 600 000 actions à 500 francs placées. Plusieurs autres allaient suivre.

Sur le terrain, l'affaire se présentait sous un jour beaucoup moins favorable. Les ouvriers venus des Antilles, du Venezuela ou de la Nouvelle-Orléans tombaient en nombre, victimes de la malaria. Le canal sans écluses initialement prévu s'avéra bientôt irréalisable. La mégalomanie des responsables du chantier, s'achetant aux frais de la Compagnie des chevaux de race et des wagons de luxe, acheva de ruiner l'affaire. Lorsque les deux premiers

banques, prévenues, avaient retiré à temps leurs capitaux, mais des milliers de familles de la petite bourgeoisie, des artisans qui avaient placé leurs économies, étaient ruinés. Certains se suicidèrent. L'enquête, diligentée à contre-cœur par le gouvernement, allait révéler les dessous de

de publicité et de commissions» pour faire prendre aux épargnants des vessies pour des lanternes.

Lorsque de Lesseps avait eu besoin qu'une loi l'autorise à proposer des titres à lots, le gouvernement l'avait fait rédiger par son ministre de Travaux publics. L'ingénieur en chef du chantier avait pourtant signalé que pratiquement rien n'avait été creusé. Le projet de loi ayant été retiré à la suite d'un changement de gouvernement, la Compagnie l'avait fait remettre à l'ordre du jour par un député, lui permettant d'être largement votée. Plus tard, de Lesseps tenta d'expliquer la faillite en disant que l'appui des parlementaires lui avait coûté trop cher et, pour preuve, il fit parvenir à un député de l'opposition de droite la liste des chèques qu'il avait dû faire. Celui-ci put alors annoncer à la tribune que «trois millions furent distribués entre cent cinquante membres du Parlement», se gardant bien cependant de donner des noms.

La justice complaisante

Dès le début, le gouvernement s'était employé à freiner l'enquête, laissant à ceux qui détenaient des informations compromettantes le temps de s'enfuir à l'étranger ou de cacher les preuves. Lorsque l'enquête fut terminée, bien peu de personnages impliqués dans l'affaire furent inculpés, et encore moins condamnés. Il y en eut quatre parmi les administrateurs de la Compagnie, dont Ferdinand de Lesseps et Gustave Eiffel, mais ce verdict fut annulé en cassation. Seuls dix députés virent leur immunité levée, et trois d'entre eux furent condamnés. Parmi eux se trouvait l'ancien ministre des Travaux publics qui avait rédigé le projet de loi sur les émissions à lots. Il avait conclu avec la Compagnie le marché suivant : «375 000 francs immédiatement, 250 000 francs avant le vote du Sénat, 375 000 francs avant l'émission. Il ne sera pas délivré de reçu.» On était loin des 150 noms annoncés ! Les banquiers, eux, ne furent même pas inquiétés.

Le scandale de Panama révolta tout le pays. Les petits bourgeois ruinés s'indignaient devant l'étendue de la corruption. Les travailleurs voyaient ce que valaient ces hommes politiques toujours prêts à voter des lois antiouvrières, ces journalistes prompts à conspuer la moindre grève, ces juges qui condamnaient lourdement les travailleurs pour des brouilles. Mais, alors que les représentants de la bourgeoisie tentaient de calmer l'indignation en proposant des rafistolages de détail, les militants socialistes eurent à cœur de lier cette affaire aux fondements mêmes de la société bourgeoise. Jules Guesde, Paul Lafargue et leurs camarades du Parti ouvrier français écrivirent ainsi le 22 janvier 1893 :

« Pour en finir avec les flibusteries financières, il faut en finir avec l'exploitation patronale.

C'est une transformation sociale qui s'impose. Et cette transformation, appelée à faire disparaître, avec la féodalité industrielle, terrienne et bancaire, le parasitisme dont le panamisme n'est qu'une des formes, qui donc pourrait l'accomplir, sinon la classe victime, depuis les travailleurs des villes et des champs, déjà dépossédés et réduits à l'état de salariés, jusqu'à la petite bourgeoisie encore industrielle, qui voit son lendemain de plus en plus compromis dans les krachs laissant derrière eux l'égalité de la misère pour chacun et l'insécurité pour tous ? »

Ils concluaient :

« Debout, pour réclamer et pour imposer au besoin, avec une Constituante nous débarrassant de la Constitution orléaniste de 1875, la révision, non plus seulement d'institutions gouvernementales vingt fois et inutilement révisées depuis un siècle, mais d'une organisation économique qui permet et engendre le vol quotidien et légal dans l'atelier et la concussion dans l'État. »

120 ans et de multiples scandales après, cette conclusion reste toujours d'actualité.

Daniel MESCLA

COMPAGNIE UNIVERSELLE
DU CANAL INTEROCEANIQUE
DE
PANAMA
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A
250.000 Obligations de 500 Francs chacune
RAPPORTANT 25 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 15 Janvier et 15 Juillet
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS
Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 Juin 1882. — Le produit est destiné au paiement des Actions du Chemin de fer de Colon à Panama acquises par la Compagnie du Canal Interocéanique.

Prix d'Émission : 437 fr. 50
JOUISSANCE DU 15 JUILLET 1882

PAYABLES COMME SUIVIT :

50 fr. en souscrivant	50 fr.
80 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)	80 »
100 » du 25 au 31 octobre 1882.	100 »
100 » du 25 novembre au 1 ^{er} décembre 1882.	100 »
107 50 du 10 au 15 janvier 1883, sous déduction du coupon de 12 fr. 50 échéant à cette date, soit	95 »
437 50	425 fr.

Net à payer

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui usent de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 3 fr. 50 par titre. En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée ressortira à 421 fr. 50, coupon du 15 janvier prochain détaché, ce qui représente un revenu de 5,78 0/0, sans compter la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le 7 Septembre 1882
ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :

- A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 44, rue Cassan.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 11, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Anjou.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Capucins.
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A NEW-YORK :

- Au Siège du Comité Américain de la C^o du Canal Interocéanique de Panama.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600.000 actions de la Compagnie du Canal Interocéanique, à raison de une Obligation pour trois Actions. Les Actions d'exonération sont présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont été employées à l'achat de souscription. Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sous réserve que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligations.

T. S. V. P.

La première émission d'obligations (1882).

Presse et parlementaires corrompus

entrepreneurs annoncèrent qu'ils abandonnaient les travaux, de Lesseps continua avec d'autres, cachant aux actionnaires les raisons de cette défection et affirmant toujours avoir « la certitude d'achever et d'inaugurer le canal en 1888 ».

La faillite

Mais les épargnants commencèrent à se méfier et souscrivirent de moins en moins. De Lesseps s'adjoignit alors Gustave Eiffel, le constructeur de la tour, pour rassurer le public, et s'adressa au gouvernement et aux parlementaires afin de faire voter une loi l'autorisant à émettre des titres à lots, plus attractifs. Cela ne le sauva pas et, le 15 décembre 1888, ce fut l'effondrement. La Compagnie suspendit ses paiements. Un milliard et demi avait disparu dans la nature. Les

Lors de la campagne de presse en faveur du canal, on avait assisté à des conversions stupéfiantes. Émile de Girardin, du *Petit Journal*, qui avait mené une charge violente contre le canal, en était devenu du jour au lendemain un des plus chauds partisans. L'interrogatoire d'un certain baron de Reinach, chargé par la Compagnie d'éclairer moyennant quelques chèques les gens influents, allait expliquer ce retournement de veste. Le journaliste avait été acheté pour 800 000 francs. Touché par la grâce, il était même devenu administrateur de cette Compagnie qu'il combattait la veille. Il s'avéra que 32 millions de francs avaient été dépensés en «frais

• Amiante

Les empoisonneurs doivent être jugés

Jeudi 28 février, plusieurs centaines de membres de l'Andeva, l'Association nationale des victimes de l'amiante, se sont rassemblés au Palais de justice de Paris. Ils protestaient contre la procédure engagée par le parquet pour faire annuler la mise en examen de plusieurs hauts fonctionnaires mis en cause dans une affaire d'amiante concernant des travailleurs de l'usine Ferodo-Valeo de Condé-sur-Noireau. Parmi les mis en examen, la plus connue est la maire de Lille, Martine Aubry.

Deux cars de travailleurs étaient venus de Condé-sur-Noireau. Ils se sont retrouvés avec les veuves des victimes de Dunkerque, deux délégations de travailleurs italiens et belges, et bien sûr des membres de toutes les Adeva du pays, les Associations départementales des victimes de l'amiante. Ils espéraient pouvoir assister à l'audience, mais le huis-clos a été imposé, en dépit des protestations des

avocats des victimes. Les manifestants sont donc restés dans la cour du palais.

La seule et unique juge qui instruit des affaires pénales concernant l'amiante est Marie-Odile Bertella-Geffroy. Toujours menacée d'être écartée de cette activité, elle entend pointer toutes les responsabilités dans les affaires qu'elle instruit depuis 2005, c'est-à-dire non seulement les industriels qui ont amianté

tout le pays jusqu'en 1997, date bien tardive de l'interdiction de l'amiante, mais aussi les hauts fonctionnaires qui, en tant que représentants de l'État, leur ont facilité la tâche. Ils ont, soit fermé les yeux, soit même participé activement à la diffusion des mensonges sur l'amiante, présentés pendant quatre-vingt-dix ans comme inoffensifs alors que sa nocivité avait été mise en évidence dès 1906.

Martine Aubry est mise en examen parce qu'elle a été directrice des relations du travail au ministère du Travail entre 1984 et 1987. Cela ne préjuge pas de sa responsabilité. Mais c'est certainement pourquoi le parquet a été si prompt à tenter de mettre un terme à ces poursuites.

Pour les victimes de l'amiante, le sort de Martine

Aubry est secondaire, le problème est de savoir s'il sera un jour possible d'engager des poursuites pénales contre les responsables de ce scandale. Car, même si un fonds d'indemnisation des victimes a été mis en place, les victimes attendent aussi des sanctions pénales contre tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont trompé les ouvriers qui manipulaient l'amiante et leurs familles, parfois victimes indirectes du cancer généré par l'amiante, l'asbestose. Celui-ci tue chaque année trois mille personnes, un chiffre destiné à augmenter d'année en année.

Pendant des années, tous les bâtiments du pays, y compris bien des édifices publics, ont été amiantés du sol au plafond. Et, pour ne rien arranger, même s'il

est timidement mis en œuvre, le désamiantage génère des centaines de milliers de tonnes de déchets dangereux gérés en dépit du bon sens.

Quant à établir les responsabilités, la protection sans faille de l'État dont ont pu bénéficier les responsables de ce scandale se poursuit aujourd'hui. Depuis dix-sept ans, date à laquelle les premières plaintes ont été déposées, aucun procès n'a mis en cause par exemple les dirigeants de la société Eternit, une des entreprises les plus actives de l'amiantage (qui prospère d'ailleurs aussi aujourd'hui dans le désamiantage!).

C'est pourquoi il faut empêcher que la procédure engagée soit annulée, comme cela est envisagé par la justice.

Jacques FONTENOY

• Agroalimentaire

Il y a du sushi à se faire

Après qu'on a retrouvé du cheval dans les lasagnes pur bœuf de l'Europe entière, voilà qu'on découvre qu'un tiers des plats de poissons, notamment les sushis vendus aux États-Unis, sont faussement étiquetés, puis que les boulettes de viande vendues dans le monde entier par Ikea seraient sujettes à caution.

Les boulettes vendues par Auchan au Portugal et les raviolis en boîte William Saurin commercialisés en Europe contiendraient eux aussi du cheval. De plus, même lorsque le bœuf est une vache de réforme et non un cheval fourbu, il est de toute façon gavé de médicaments, lesquels sont finalement absorbés par le consommateur, sans ordonnance.

Les industriels de l'aquaculture, aujourd'hui principaux fournisseurs de poisson des

consommateurs européens, suivis des professionnels de la viande et autres industriels inquiets pour leurs profits, prennent donc les devants et exigent des mesures propres à rassurer la clientèle.

Cela risque d'être difficile. Grâce aux progrès de la technique, la quasi-totalité de la nourriture consommée dans les pays développés passe par la grande industrie. C'est vrai depuis longtemps pour des produits stables, comme les

céréales, le sucre, le thé, le café; depuis plus d'un siècle pour le corned-beef de Chicago et les sardines de Douarnenez, puis pour tout ce qui peut se mettre en conserves; c'est désormais le cas de tous les laitages, surgelés, viande en barquettes et jusqu'aux légumes et fruits frais issus d'exploitations géantes, calibrés, sélectionnés pour leur aspect et leur résistance aux chocs, largement traités aux pesticides de toutes sortes. Le gibier n'existe plus depuis bien longtemps, le poisson sauvage est une rareté pour restaurant chic, jusqu'aux huîtres et aux moules qui sont depuis belle lurette plus « élevées » que ramassées. Le stade ultime semble atteint avec la multiplication des plats

préparés surgelés, disponibles 24 heures sur 24 dans des superettes ouvertes en permanence.

Et, bien entendu, la totalité de la chaîne de production alimentaire est gérée par les capitalistes, et donc exclusivement en vue de la multiplication des profits. Quoi d'étonnant alors à ce que le cheval soit baptisé bœuf et le déchet de hareng thon sauvage? Après tout, se fournir au moindre prix est le credo de tout directeur des achats, et mentir à la clientèle, le b-a ba de tout directeur des ventes.

Les commentateurs offusqués se partagent en deux catégories. Les premiers, qui font la fine bouche mais défendent la loi du profit, depuis Hollande jusqu'à la grande presse, ne

feront rien. Pour eux, la propriété privée, le secret commercial, la course au profit priment sur la santé publique.

Les seconds prient pour un retour en arrière, le « circuit court » et, pourquoi pas, le potager individuel et la lasagne préparée par maman, quitte à lui faire faire la double journée. C'est oublier que l'ère pré-industrielle a connu famines et intoxications alimentaires, et qu'il est impensable d'y revenir.

Seules une agriculture et une industrie développées peuvent nourrir correctement l'humanité et la libérer de l'esclavage domestique. Mais il faut aussi les débarrasser du capitalisme et de la loi du profit.

Paul GALOIS

Risques majeurs en zone urbaine

Parmi les innombrables installations industrielles dangereuses, il faut mentionner la gare de triage du Bourget-Drancy, en Seine-Saint-Denis, située au milieu d'une zone urbaine.

Cette gare de triage, construite il y a plus d'un siècle, trie 150 000 à 300 000 wagons par an, dont 20 000 environ sont dangereux et, pour l'année 2011, 2 080 considérés comme « très dangereux ». Ils transportent des produits chimiques (chlore, ammoniac, hydrocarbures, etc.) et quelquefois, comme ce fut le cas en

décembre dernier, des déchets radioactifs.

On peut donc voir, depuis les passerelles qui surplombent le triage, des centaines de wagons, en attente sur des kilomètres de voies parallèles, sans autre surveillance que celle des quelques cheminots qui y travaillent.

Un rapport de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France estime qu'une fuite d'un wagon contenant du chlore (un trou de 2 cm par exemple) pourrait entraîner des « effets létaux majorants » (autrement dit la mort) dans

un rayon de 2,6 kilomètres, ce qui concernerait plus de 200 000 personnes!

Le maire de Drancy, appuyé par ceux des communes voisines, demande le déménagement du triage en dehors d'une zone urbaine. À quoi le ministère des Transports a répondu que le transport ferroviaire était plus sûr que le transport routier (certes!), mais que déménager le triage serait complexe et onéreux et donc pas prévu pour tout de suite. Il n'y a plus qu'à croiser les doigts pour qu'il n'y ait pas d'accident à déplorer. D'autant plus que le 5 mars une fuite de Mercaptan s'est produite

(le gaz puant ayant récemment incommodé la vallée de la Seine). Il a fallu une cinquantaine de pompiers et des engins pour en venir à bout.

En plus du classement Seveso des établissements à risques, va-t-on introduire le classement « Le Bourget-Drancy »?

Correspondant LO



• Hôpitaux publics

Toujours des économies sur la santé

La ministre de la Santé, Marisol Touraine, vient d'annoncer une nouvelle réforme de l'hôpital. Elle prétend réhabiliter le « service public hospitalier », mis à mal ces dernières années par « l'approche marchande de la santé » qui a « occulté les valeurs fondatrices du service public hospitalier ». Certes. Mais tout indique que la ministre et le gouvernement auquel elle appartient n'en ont pas pour autant fini avec la politique d'économies budgétaires qui a présidé aux dérives qu'elle dénonce aujourd'hui.

Gérard Vincent, délégué général de la Fédération hospitalière de France, qui fédère les quelque 1 200 hôpitaux publics du pays, a aussitôt rappelé à la ministre qu'« on ne peut qu'être d'accord avec un discours plein de bonnes intentions. Mais la réalité des décisions qui ont été prises la semaine dernière pénalisent l'hôpital. » Prise de position voisine des principaux syndicats, dénonçant « des arbitrages budgétaires qui (...) restent construits sur les mêmes logiques ».

La ministre prétend vouloir

en finir avec la loi Bachelot et le fait « de considérer l'hôpital comme une entreprise ». Elle dit aussi vouloir réhabiliter le rôle des médecins qui, dans la précédente loi, avaient dû s'incliner devant le directeur de l'hôpital, et prétend associer les usagers. Mais elle est plus vague sur les moyens. Et pour cause, la logique budgétaire qui avait donné naissance à la loi Bachelot n'a pas disparu.

Le 25 février, la même Fédération hospitalière de France (FHF) avait alerté sur le fait que « les hôpitaux sont dans une

impasse budgétaire », ajoutant « les charges augmentent et les recettes baissent. C'est devenu impossible. »

Depuis 2005, les hôpitaux ont été poussés à réaliser 2,7 milliards d'euros d'économies, ce qui a entraîné la disparition de milliers d'emplois, créant une situation très difficile pour les personnels hospitaliers. Car, si on ne licencie pas à l'hôpital public, on ne peut pas remplacer les partants.

Le gouvernement a donc proposé fin février de baisser les prix de certains actes. Pourquoi pas ? Mais les baisses tarifaires proposées seront plus fortes à l'hôpital public que dans les cliniques privées, alors que la FHF demandait exactement le contraire. Celle-ci estime que ce différentiel rend les cliniques privées plus attractives.

De fait, la ministre de la Santé en demande plus à l'hôpital public qu'aux cliniques privées,

une fois de plus privilégiées. Les dirigeants de la FHF, qui considèrent par ailleurs que « l'emploi ne peut pas et ne doit pas être la variable d'ajustement », ont déclaré que dans ces conditions, pour remettre à l'équilibre les budgets des hôpitaux publics, ils n'auraient pas d'autre solution que de supprimer 20 000 emplois en 2013 et 15 000 en 2014, soit 35 000 emplois en tout. Si tel était le cas, alors que les conditions de travail sont déjà très tendues, ce serait à coup sûr une catastrophe pour l'hôpital public.

C'est dire que les dernières déclarations de la ministre ne peuvent qu'éveiller de la méfiance, surtout venant d'un gouvernement passé maître dans l'art de faire des déclarations rassurantes, tout en mettant en œuvre une politique allant en sens opposé.

Jacques FONTENOY

• Nouvel hôpital de Calais

Colère face à la politique d'austérité

Le nouvel hôpital de Calais qui a ouvert il y a quelques mois a coûté 167 millions, dont 100 millions de dotation par l'État, les 67 millions restants devant être fournis par les ressources propres de l'hôpital. La multinationale du béton Eiffage a touché l'essentiel de ce pactole. Afin d'honorer les factures des petites entreprises qui, ayant réalisé des travaux sur le site, n'avaient toujours pas été payées, la direction a dû boucler le financement en trouvant un prêteur à court terme pour les 22 millions d'euros manquants.

L'hôpital de Calais est considérablement endetté, comme tant d'autres hôpitaux dans tout le pays (dix dans la région Nord) et beaucoup de municipalités. Tous ont été grugés par la banque franco-belge Dexia qui leur a placé des emprunts « toxiques », avec des taux d'intérêt variables qui, faibles au départ, sont devenus astronomiques. Et ils sont aujourd'hui étranglés par le paiement des intérêts de cette dette qui représente dans leur budget un surcoût exorbitant.

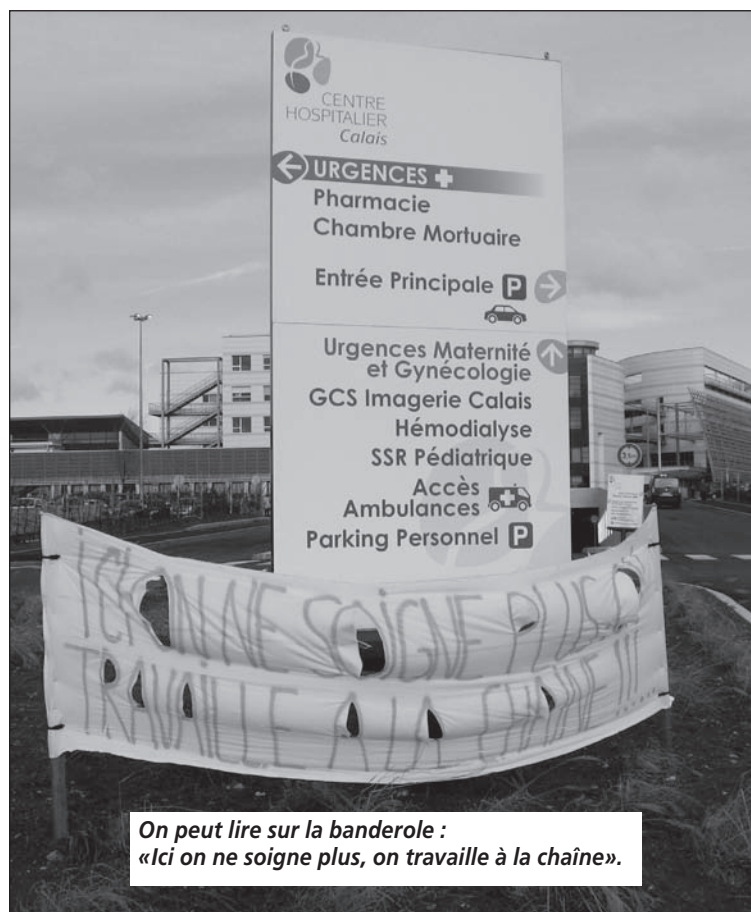
Le directeur du centre hospitalier de Calais applique avec zèle la politique d'austérité du gouvernement actuel comme du précédent. Soucieux de rentabilité, il a refusé d'embaucher pour faire face au surplus de travail induit par l'augmentation de l'activité, qui est de 15 % et de 30 % aux Urgences. Pour lui, cette hausse est seulement une aubaine, car elle génère des ressources supplémentaires... qui l'aident à combler le trou dans les finances de l'hôpital.

Les quelques agents

supplémentaires qui travaillent dans le nettoyage n'ont pas été embauchés comme personnel hospitalier, mais comme sous-traitants de TFN, avec des conditions de salaire et de travail inférieures. La direction prend aussi des emplois temporaires, jetables au bout de 55 jours... afin qu'elle n'ait pas à verser de contribution au chômage, et remplacés par d'autres qui doivent de nouveau apprendre le travail sur le tas.

Le personnel de l'hôpital, malgré sa satisfaction d'avoir intégré des locaux neufs et modernes, connaît donc une dégradation de sa situation. Le maître mot de la direction, « mutualiser les moyens », c'est-à-dire affecter un agent n'importe où pour boucher un trou, rend plus difficiles les soins et la relation avec les malades. L'intensification du travail non seulement épuise, mais contribue à la déshumanisation. Si l'hôpital parvient à fonctionner, c'est au prix du surmenage du personnel.

La colère, qui s'était traduite



On peut lire sur la banderole : « Ici on ne soigne plus, on travaille à la chaîne. »

par une première journée de grève en décembre pour exiger de l'embauche, est montée d'un cran. Une campagne de pétitions organisée par l'inter-syndicale s'est adressée aux visiteurs et aux patients, pour sensibiliser la population sur le manque dramatique d'effectifs et, le 4 février, plus de 40 % du personnel a fait grève. Dans la semaine, débrayages et assemblées générales ont continué. Les slogans fleurissaient sur le site : « Ici on ne soigne plus, on

travaille à la chaîne » ; « Un hôpital tout neuf ; des agents tout usés ». Mardi 11 février, une manifestation a eu lieu à Lille devant le siège de l'Agence régionale de santé. Son directeur n'a rien cédé, affirmant qu'il n'y a pas d'argent. Mais il faudra bien remettre en cause cette logique comptable, qui considère la santé de la population d'abord comme une source de profits.

Correspondant LO

• Hôtel-Dieu de Paris

Réorganisations aux dépens de la santé

La presse a annoncé ces derniers jours que les Urgences de l'Hôtel-Dieu de Paris allaient fermer. C'est loin d'être un scoop pour le personnel, qui assiste depuis des mois à la disparition de ses services qui, les uns après les autres, partent à l'hôpital Cochin, quelques kilomètres plus au sud.

À cette occasion, on a pu lire les déclarations de Jean-Marie Le Guen, député PS et président du Conseil de surveillance de l'AP-HP, qui paraît heureux de la fermeture de cet hôpital du centre de Paris et de sa transformation en « un hôpital debout, un hôpital de santé publique où l'on ne dormira pas, l'hôpital du XXI^e siècle ».

La réalité, c'est que les services qui partent à Cochin ont une fâcheuse tendance à diminuer en arrivant là-bas. Et le personnel sait bien, car c'est annoncé dans les services, que des lits seront supprimés et qu'il y aura moins de personnel par service. La Médecine Interne par exemple a déjà vu le nombre de ses lits d'hospitalisation diminuer de près de 50 à 34 actuellement. Mais seuls 18 lits seront transférés à Cochin en juin.

Autre exemple : les rumeurs circulent, laissant entendre, ce qui est plus que probable, que le nombre de lits par infirmière et aide-soignante augmentera dans beaucoup de services.

Pourtant, Jean-Marie Le Guen affirme, toute honte bue, son hostilité « au misérabilisme hostile aux transferts de lits et aux réorganisations » car, d'après lui, « L'hôpital n'est plus l'asile d'hier, replié sur lui-même et sur la douleur ». À se demander si, pour lui, il sert encore à soigner les gens. Car ce n'est certainement pas la « maison de santé, avec des consultations en secteur 1 », promise à la place des Urgences et des services d'hospitalisation de l'Hôtel-Dieu, qui améliorera les services rendus à la population.

Lorsqu'on sait que l'AP-HP veut réaliser 150 millions d'économies, on comprend ce que tentent de cacher les boniments ridicules de ce responsable du PS.

Correspondant LO

• PSA – Aulnay-sous-Bois

« La paye qu'on s'est faite nous-mêmes »

La septième semaine de grève à PSA Aulnay a été marquée par la distribution aux grévistes de 260 000 euros de la caisse de grève et le jeudi 28 février a été surnommé « la journée de la paye qu'on s'est faite nous-mêmes ».

Pendant les jours qui ont précédé, les discussions – ouvertes, démocratiques – sont allées bon train sur la façon dont il fallait procéder : fallait-il indemniser ceux qui avaient cessé la grève au bout d'une semaine ? Comment déterminer le nombre de jours de grève de chacun ? Finalement, les modalités ont été votées par le comité de grève et l'assemblée des grévistes, et il a notamment été décidé qu'il fallait indemniser aussi ceux qui ont fait grève moins longtemps pour ne pas créer une coupure entre les uns et les autres. Selon la durée de la grève, déterminée par un croisement entre le pointage des grévistes et les fiches de paye, quatre sommes ont donc été distribuées, allant de 80 à 800 euros.

Dès le premier jour de « paye », plus de 300 chèques ont été faits, et la fierté était palpable chez les travailleurs qui compensaient ainsi une partie du manque à gagner de la grève, sous l'œil particulièrement furieux des cadres dits « pots de fleurs » car ils ne bougent pas de là... et de nombreux journalistes, impressionnés par l'organisation de ce dispositif. La fierté venait aussi de la somme distribuée, du résultat palpable des

collectes faites chaque jour, des dons venant de milliers de particuliers, prouvant à la face de la direction que, oui, la grève est populaire.

Ce soutien populaire et militant rend la grève encore plus légitime aux yeux des grévistes eux-mêmes. Et d'ailleurs le matin même, une centaine de grévistes étaient allés à la gare Saint-Lazare faire une nouvelle manifestation et demander le soutien financier des travailleurs de passage.

Parmi ceux qui n'ont fait qu'une semaine de grève, beaucoup ont préféré laisser leurs 80 euros à la caisse de grève, prouvant là encore que, même parmi les non-grévistes, la solidarité est bien là.

Cette journée de paye a largement renforcé le moral et beaucoup disaient que maintenant, il faut remplir la caisse... pour payer le mois de mars !

La semaine a également été marquée par la visite à l'usine, le 1^{er} mars, de Thierry Lepaon, le futur secrétaire général de la CGT, venu apporter le soutien de la confédération. À cette occasion, les grévistes ont organisé une grande assemblée générale et un pot fraternel où tous les non-grévistes étaient invités. La présence de ceux-ci était bien visible, puisqu'ils



La préparation de la manifestation du 5 mars.

sont venus en tenue de travail. Et l'ambiance chaleureuse tout comme l'assistance nombreuse ont attesté encore une fois ce que valent les mensonges du patron sur les « tensions » entre grévistes et non-grévistes.

Lundi 4 mars, la grève a repris, entrant dans sa huitième semaine. En plus des revendications qui sont celles des travailleurs depuis le début – préretraite à 55 ans pour les anciens et CDI pour tous les autres – le combat continue pour faire annuler les menaces de licenciements portées contre des grévistes, et même les licenciements effectifs qui ont déjà frappé deux camarades. Une première étape a été franchie avec le refus du

licenciement d'un premier militant par l'inspectrice du travail – son enquête ayant établi de manière évidente le caractère parfaitement fantaisiste, contradictoire, mensonger et ridicule des accusations portées contre lui.

Mardi 5 mars, nombreux ont été les travailleurs d'Aulnay à participer à la manifestation à Paris contre le projet de loi qui vise à généraliser « l'accord de la honte » du 11 janvier.

Le cortège PSA était en tête et montrait une belle organisation et un dynamisme contagieux tout autour ; les slogans étaient repris, les encouragements nombreux. Les grévistes ont crié leurs slogans : « Interdiction des licenciements », « on

est des ouvriers pas des casseurs, les casseurs, c'est les patrons » et bien sûr « la force des travailleurs, c'est la grève ». Le comité de grève et l'assemblée de grévistes avaient aussi prévu de demander un soutien financier aux manifestants... qui ont répondu généreusement, puisque 11 350 euros ont été récoltés.

La grève à Aulnay est une épine dans le pied du patronat car elle montre qu'on peut se battre contre ses choix et garder le moral même si le combat est difficile. Les grévistes non seulement ne regrettent rien, mais sont fiers de ce qu'ils font. Et ils continuent !

Correspondant LO

Des méthodes qui jugent ceux qui les emploient

Le jour de la venue de Thierry Lepaon à Aulnay, quand les premiers grévistes sont arrivés « Place de grève », au Montage, des dizaines de poubelles avaient été déversées sur le sol – évidemment

pas par des grévistes. L'idée était sans doute que le secrétaire général de la CGT puisse croire que les grévistes font grève au milieu des immondices ? Encore raté : lorsque Thierry Lepaon est

arrivé, les grévistes s'étaient suffisamment activés pour que la place soit aussi propre que d'habitude.

Mais comme on le voit, les « ordures » ne sont pas que dans les poubelles !

L'opacité de la fortune des Peugeot

« La compagnie holding de la famille Peugeot, FFP (société foncière financière et de participation), va subir de plein fouet les difficultés du constructeur automobile PSA », estime l'agence d'informations financières Agafi. À croire que les Peugeot devraient se retrouver sur la paille.

La décision de la direction du groupe PSA – à laquelle appartiennent plusieurs membres de la famille Peugeot – de déprécier artificiellement la valeur de ses « actifs » (bâtimens, usines, machines...) a pour conséquence, par un jeu d'écritures, de pouvoir inscrire une « perte ». Mais c'est avoir la mémoire courte et très sélective que de s'en tenir aux fluctuations des ventes et de la production automobile et à ces jeux d'écriture. Ce n'est pas d'hier que la famille Peugeot fait des affaires, puisque dès 1810, elle avait commencé à investir dans l'industrie une partie des rentes qu'elle percevait

des paysans de la région de Montbéliard. Son enrichissement s'appuya ensuite sur le développement de la métallurgie. Qu'il s'agisse de ressorts d'horlogerie, de baleines de parapluie ou de corset, ou plus tard de l'industrie d'automobile, il y eut continuité dans cette famille d'exploiteurs.

En 1929, l'immense fortune accumulée dans l'automobile conduisit la famille Peugeot à créer cette société financière, FFP, pour gérer son capital. Depuis une trentaine d'années, elle s'est diversifiée en achetant des participations dans divers secteurs : l'équipementier aéronautique Zodiac Aerospace,

le fabricant de petit électroménager Seb, une société de marketing suisse, le gestionnaire de maisons de retraites Orpea, la société de nettoyage Onet, la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (Sanef), différents fonds de placements... Et encore, cette société financière ne constitue-t-elle qu'une « poire pour la soif », selon Robert Peugeot lui-même, qui en est à la tête.

À combien se monte la fortune des Peugeot et où se trouve-t-elle ? L'opacité et le secret sont quasi totaux sur ce point. On peut remarquer cependant que le magazine suisse *Bilan* qui établit un palmarès des résidents suisses, quelle que soit leur nationalité, y fait figurer la famille Peugeot en bonne place.

En France, il est vrai, la revue économique *Challenges* estime

que la fortune des Peugeot a certes diminué de moitié l'an dernier – ce qui ne les empêche pas de rester à la 36^e place dans les fortunes professionnelles de ce pays. Cette estimation n'est que virtuelle, puisqu'elle se base sur la capitalisation boursière du groupe, qui est le reflet d'une activité en partie spéculative, donc fluctuante. La véritable fortune des Peugeot, leurs avoirs, leurs propriétés, la fortune des dizaines d'héritiers de la famille... tout cela est soigneusement à l'abri des regards grâce au secret bancaire.

Savoir ce qu'il en est exactement de cette fortune accumulée grâce à la sueur des travailleurs serait la moindre des choses, et c'est bien pourquoi il faudrait imposer la levée du secret des affaires.

Jean SANDAY

Soutien aux grévistes de PSA Aulnay

Pour soutenir financièrement les grévistes d'Aulnay, on peut le faire par un chèque libellé à l'ordre de Soutien aux salariés de l'automobile du 93, et envoyé à : Soutien aux salariés de l'automobile du 93, 19-21, rue Jacques-Duclos, 93600 Aulnay-sous-Bois. On peut aussi faire un don en ligne sur le site : www.soutien-salaries-automobile-93.org

• COFPA – Albany-Saint-Junien (Haute-Vienne)

Pour tenter de justifier les licenciements

la direction agrémente les comptes à sa sauce

Surprise, au dernier comité central d'entreprise du groupe Albany : l'usine de Saint-Junien, qui a réalisé plus de 4 millions de bénéfices en 2011, ne serait plus bénéficiaire dans l'avenir.

Comment en est-on arrivé là ? C'est simple, la plupart des grands groupes le font constamment : la direction refait les comptes en répartissant différemment ses coûts entre ses sites, considérés comme indépendants, décidant aussi lesquels sont en déficit. Pour Saint-Junien, les coûts fixes sont augmentés de 60 %, notamment par des frais de recherche ou de séjour de personnel de direction. Les travailleurs ne sont pas dupes : ce tour de passe-passe a pour but de justifier les licenciements prévus.

Devant l'indignation

générale, au beau milieu de la campagne présidentielle, Albany avait renoncé à fermer l'usine de Saint-Junien. Mais aujourd'hui la campagne et les effets de manche de Montebourg devant l'usine sont loin, et la direction s'apprête à supprimer 75 emplois sur 126 à Saint-Junien et 126 sur 227 à l'usine de Sélestat. Albany a décidé d'orienter son activité vers l'aéronautique, infiniment plus profitable. Les terrains où elle va construire une nouvelle usine en partenariat avec Safran, à Commercy dans la Marne, sont déjà achetés, en partie avec des aides publiques !

Jeudi 21 février, plus de 500 manifestants se sont retrouvés devant l'usine Albany de Saint-Junien pour continuer à s'opposer aux 75 licenciements annoncés et, pour tout le monde, la rentabilité de l'usine de Saint-Junien rend

ces licenciements d'autant plus révoltants. Parmi les manifestants il y avait évidemment de nombreux salariés de l'usine, des habitants de Saint-Junien et ses alentours, mais aussi des travailleurs d'autres entreprises, menacés eux aussi de licenciements, comme ceux de l'entreprise Elringklinger-Meillor de Nantiat. Le cortège est entré dans l'usine pour aller dire sa colère à la direction, mais celle-ci n'a pas eu le courage de venir affronter le vent glacial et les travailleurs. Durant le blocage de la N141 qui a suivi, les travailleurs scandaient : « Albany, tu n'es qu'un menteur avec les travailleurs ».

Eh bien, en manipulant la présentation de son bilan pour rendre artificiellement l'usine déficitaire, le groupe Albany ne fait que conforter les travailleurs dans leur opinion !

Correspondant LO



• Kem One – Lyon

Grève et manifestation contre le prédateur Klesch

Vendredi 1^{er} mars, plusieurs centaines de travailleurs de Kem One, venus en cars de Lavera, Fos-sur-Mer, Saint-Auban, Balan, Saint-Fons... ont manifesté devant le siège social à Lyon, soutenus par des travailleurs d'Arkema et Total. Leur patron, Gary Klesch, qui aurait dû être là, s'est finalement rétracté.



Le groupe Kem One est l'expôle vinylique d'Arkema, cédé en juillet 2012 à l'investisseur Klesch, sous prétexte qu'il était moins rentable que d'autres secteurs. Dès l'annonce du projet de cession, en novembre 2011, les travailleurs se sont battus pour l'empêcher, car Klesch est bien connu pour ses rachats d'entreprises où il s'empresse de licencier, quand il ne les met pas en faillite. Arkema lui a quand même cédé ses activités vinyliques pour 1 euro symbolique, avec en plus une trésorerie de 99,5 millions d'euros.

La méfiance des travailleurs était justifiée. En sept mois, Klesch n'a rien investi de ce qu'il avait promis, et les millions dont il avait hérité se sont évaporés, avec des transferts de fonds compliqués et opaques,

où Jersey et Malte apparaissent. De plus, il ne paye plus ses sous-traitants ni ses fournisseurs : Arkema, Total, GDF... Sa dette totale serait de plus de 110 millions d'euros. Les travailleurs craignent qu'il soit en train de leur préparer le même sort qu'aux chaussures Myrys ou à la fonderie Zalco, entre autres.

Les syndicats ont voté un droit d'alerte lors du comité central d'entreprise des 19-20 février et, avec les salariés, ils ont bien l'intention de ne pas se laisser faire. La CGT demande la nationalisation provisoire de Kem One, en attendant un repreneur crédible, et que Total et Arkema entrent dans le capital car elle les rend responsables de la situation actuelle.

Après la manifestation au siège de Kem One, les grévistes

se sont rendus à un rassemblement devant l'usine Arkema de Pierre-Bénite, où les salariés ont débrayé pour les accueillir. Ces derniers se sentent d'autant plus concernés que les productions des deux groupes sont interdépendantes et que là aussi ils ont des problèmes avec leur patron.

Lundi 4 mars, Gary Klesch aurait porté plainte contre Arkema en demandant 310 millions de dommages et intérêts, s'estimant victime d'une fausse information sur l'état financier réel du pôle vinylique d'Arkema. On ne sait pas lequel est le plus voleur des deux mais, pour les travailleurs, l'important donc est de garder leur emploi. De nouvelles actions sont prévues jusqu'au CCE de fin mars.

Correspondant LO

• La Poste

Coliposte, une zone de non-droit

La Poste supprime massivement des emplois : quelque 100 000 ont disparu au cours des onze dernières années, soit près du tiers du personnel. Mais si dans le secteur du courrier il y a une relative érosion du trafic, très loin d'être proportionnelle à la chute brutale des effectifs, ce n'est pas du tout le cas dans le secteur du colis. Avec le développement du commerce par Internet, le trafic augmente, le chiffre d'affaires aussi, et pourtant les effectifs continuent d'y diminuer aussi.

En 1996 les dirigeants de La Poste ont isolé ce secteur devenu plus rentable, sans le filialiser, en créant Coliposte. En dix ans, le chiffre d'affaires et le volume traité y ont doublé, mais dans le même temps les effectifs ont baissé de 25 %, baisse accrue ces dernières années. Fin 2011, les effectifs étaient officiellement de 6 000 salariés.

Dans les plates-formes de tri colis, même très mécanisées, le travail, essentiellement de la manutention, est dur. Les arrêts de maladie et TMS (tendinites, lombalgies...) augmentent. La moindre absence est sanctionnée par la baisse des primes, Bonus qualité et Challenge de fin d'année, alors que les salaires sont très bas. Quant aux TMS déclarés, ils se soldent souvent par un licenciement pour inaptitude à la manutention. De plus les licenciements disciplinaires sont fréquents.

Dans les agences de livraison des colis, ce n'est pas mieux. En décembre dernier, un travailleur de l'agence colis d'Issy-les-Moulineaux se noyait en livrant un paquet sur une péniche. La Poste niait qu'il ait fait partie de ses effectifs, refusait la réunion d'un CHS-CT. Il a fallu le témoignage de ses collègues de travail et l'intervention de l'inspecteur du travail des Hauts-de-Seine pour qu'au moins une enquête soit ouverte.

Ce drame a fait entrevoir à quel point la situation de

l'emploi a été déréglementée. Fini, les fonctionnaires, devenus très minoritaires dans ce secteur. À leur tour, les CDI sont considérés comme trop coûteux. Place à l'intérim, aux CDD, aux sous-traitants, aux auto-entrepreneurs, aux « louageurs ». Avec leur propre véhicule, ils travaillent au coup par coup, payés au rendement, 1,50 euro le colis, parfois moins. En Ile-de-France, 70 % des colis seraient ainsi livrés par ces travailleurs occasionnels. Dans toute la France, la sous-traitance serait de 40 % en moyenne.

À juste titre, les syndicats demandent l'intégration de tous les travailleurs sous-traitants qui le veulent dans les effectifs du groupe, et dénoncent des conditions de travail dignes d'un autre âge. Coliposte était considéré comme le laboratoire d'une poste privatisée. Future privatisation ou pas, le personnel a pris de plein fouet les coups d'une direction de choc. Si les salariés se considéraient comme les parents pauvres de La Poste, la direction, elle, considère que Coliposte est un modèle d'avenir.

Tous les travailleurs de La Poste et de ses filiales, quel que soit leur statut, doivent avoir les mêmes droits. Au risque de subir tous à tour de rôle les mêmes attaques, il faut réagir tous ensemble pour mettre un coup d'arrêt à cette dégradation.

Correspondant LO

• Zone industrielle de Carros (Alpes-Maritimes)

Des salariés de la vente par correspondance contre les licenciements

À plusieurs reprises, les salariés des entreprises MailWerk et Eftix de la zone industrielle de Carros ont manifesté devant l'usine. La manifestation du lundi 11 février rassemblait des salariés récemment licenciés et des salariés encore dans l'entreprise.

Pour faire connaître leur situation aux autres travailleurs de la zone industrielle, les licenciés ont diffusé un tract devant le restaurant interentreprises et ont fait une nouvelle manifestation le lundi 18 février, puis le jeudi 21. Ils se sont aussi adressés au maire de Carros, qui loue des terrains de la zone aux entreprises.

Il y a encore deux ans, l'entreprise Promondo de Carros comportait environ 200 salariés mais, après des reventes et des découps successives, ils ne sont plus actuellement que 80, répartis sur différentes filiales, suite à de nombreux licenciements. Le patron ne veut pas verser quoi que ce soit comme indemnité supplémentaire, il ne veut pas de plan de licenciements économiques. Des salariés ont été poussés à des ruptures conventionnelles, d'autres à la démission. La cadence s'est accélérée, puisqu'en deux mois il y a eu plus de vingt licenciements, souvent pour « faute grave », avec comme prétexte quelques minutes de retard, et parfois carrément sans motif. En général, le salarié arrive et s'entend dire : « Tu prends tes affaires et tu t'en vas », cela souvent après des années de travail dans l'entreprise. Le patron, cynique, déclare qu'il sait que ce n'est pas légal mais qu'il n'en a rien à faire, bien qu'il se dise sûr que les licenciés gagneront

leur procès en Prud'hommes... dans deux ans.

Cette entreprise, où travaillent une majorité d'ouvrières, vend par correspondance différents produits cosmétiques, gadgets, etc. Elle est bien connue sur le site arnaque-info.org, car des clients grugés par des offres fallacieuses se sont plaints à de multiples reprises.

Aujourd'hui l'entreprise s'appelle MailWerk, mais il y a quelques mois c'était Mo Logistic et Markets Plus, qui d'ailleurs existe encore, et quelques mois plus tôt c'était Promondo... et en même temps une partie de la société se nomme maintenant Eftix. On a donc un enchevêtrement de sociétés, filles, mères, filiales, holdings,

boîtes postales, certaines en France, d'autres en Espagne ou en Suisse. L'ensemble est tellement opaque que personne ne sait plus exactement pour qui il travaille, ni qui fait partie de quoi. En réalité, il semble bien que tout cet imbroglio, surtout destiné à payer moins d'impôts, reste dans le cadre de la même famille.

Il y a quelques mois, une expertise des comptes avait été demandée par la CGT, qui avait conclu à de graves irrégularités : frais de missions et de déplacements exorbitants versés au patron, transactions réalisées en espèces.

De nombreux collègues craquent, partent en dépression nerveuse. Pendant des années, on a exigé des travailleurs des horaires flexibles, et ils étaient souvent prévenus au dernier moment par simple SMS. Il fallait accepter de faire des heures supplémentaires, mais surtout ne pas les pointer, pour ne pas

laisser de trace, et parfois le paiement se faisait en liquide. Souvent les petits chefs ne se privaient pas pour insulter ou humilier le personnel.

Aujourd'hui la colère éclate au grand jour. Parmi les licenciés, il y a des anciens responsables de l'entreprise qui mettent aujourd'hui sur la place publique les pratiques peu ragoûtantes du directeur, notamment des affaires de harcèlement sexuel et de faux témoignages.

Contre ces pratiques, la vingtaine de salariés qui ont été récemment licenciés par les différentes filiales se sont regroupés. Ils sont décidés à obtenir au minimum des indemnités couvrant au moins deux ans de salaire et, afin de pouvoir toucher le chômage, ils réclament des papiers en règle pour leur licenciement. Le motif ne doit plus être pour faute grave, ce qui est de plus un sérieux handicap pour retrouver du travail.

Correspondant LO



Les travailleurs de MailWerk devant l'entreprise.

• Loiret

La « grève des poubelles » a gagné !

Après des milliers de pétitions, le succès de nombreuses réunions publiques, une manifestation monstre à Châteauneuf-sur-Loire qui a rassemblé 3000 personnes sur une commune de 8000 habitants, et le retour d'au moins 4000 poubelles devant les 64 mairies du secteur, les habitants du Loiret qui se sont mobilisés contre l'augmentation éhontée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont gagné.

Le Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) avait remplacé l'ancienne taxe, indexée sur la valeur locative, par une autre,

basée sur le nombre de levées annuelles donné par une puce électronique dont étaient équipées les poubelles qualifiées « d'intelligentes ». Cela s'était traduit par une augmentation moyenne de 300 % pour deux fois moins de levées, et la nouvelle répartition ne tenait aucun compte du revenu des habitants, qui s'étaient alors massivement mobilisés.

Alors que le 10 décembre dernier les élus avaient voté la nouvelle taxe à la quasi-unanimité, ils ont revoté le jeudi 21 février, fortement conseillés par le préfet. Cette fois-ci, ils ont voté l'abandon de la nouvelle taxe et le retour à

l'ancienne par 36 voix pour, 23 contre et 6 abstentions.

Voilà donc comment la

conscience de l'intérêt de la population vient aux élus...

Correspondant LO



• Collectivités territoriales

Les emplois à temps partiel deviennent la règle

Les résultats d'une enquête officielle, publiée fin février, mettent en évidence le fait que les emplois dans la fonction publique territoriale (régions, départements, communes et communautés de communes) sont de plus en plus des emplois à temps partiel.

Depuis la décentralisation de 1982, les effectifs des collectivités territoriales ont augmenté de façon importante. Rien de plus normal, puisque l'État s'est alors déchargé sur celles-ci pour faire face à des tâches de plus en plus variées, avec par exemple le transfert de la gestion des collèges aux départements, celle des transports régionaux, le soutien aux personnes âgées, etc. C'est ce que le gouvernement d'alors appelait « un mouvement de décharge du centre vers la périphérie ». Aujourd'hui, 34 % des effectifs de la fonction publique correspondent à des travailleurs des collectivités, soit 1,8 million de personnes.

Cependant, les moyens financiers pour faire face aux nouvelles tâches « décentralisées » n'ont pas suivi de la part de l'État. Une des conséquences est le fait que de plus en plus d'employés travaillent à temps partiel et qu'en fait, s'il y a augmentation du nombre de postes de travail, il y a moins d'heures travaillées. L'étude souligne en particulier qu'entre 2009 et 2010, si l'augmentation du nombre d'emplois a été de 18 000, les équivalents temps plein ont, eux, été en baisse de plus de 4000.

Avec des finances toujours plus serrées, les collectivités et en particulier les municipalités, surtout les plus populaires d'entre elles, ont de plus en plus de mal à embaucher à temps plein les personnels qui seraient indispensables pour répondre à tous les besoins de la population. C'était vrai sous le gouvernement Sarkozy. Cela l'est toujours aujourd'hui.

Lucienne PLAIN

• Venezuela

Après la mort d'Hugo Chavez

Le cancer qui avait empêché la prise de fonction d'Hugo Chavez à la présidence de l'État vénézuélien, après sa quatrième victoire à l'élection présidentielle en octobre dernier, l'a finalement terrassé le 5 mars. Dans trente jours devrait avoir lieu une nouvelle élection où Nicolas Maduro, le dauphin que Chavez avait lui-même désigné, et qui assure l'intérim, devrait porter les couleurs du mouvement chaviste.

Chavez était apparu en 1992 dans la vie politique du Venezuela avec une tentative malheureuse de coup d'État. Celle-ci se voulait une réponse aux fusillades que la social-démocratie au gouvernement avait déclenchées, en 1989, contre les classes populaires alors qu'elles protestaient contre des hausses de prix insupportables. Après sa tentative, Chavez avait été incarcéré.

Au Venezuela, la vie politique reposait depuis des dizaines d'années sur un pacte d'alternance entre deux partis, la droite et la social-démocratie. Dans les années quatre-vingt-dix, l'usure du système politique ouvrit une voie au mouvement de Chavez. Sorti de prison, il lança un « mouvement bolivarien » pour participer aux élections. L'évocation de la figure de Simon Bolívar faisait appel au sentiment

national des classes populaires et cherchait à rallier tous ceux qui aspiraient à un changement. Le discrédit des partis traditionnels fit le reste et, en 1999, Chavez fut élu à l'élection présidentielle à la tête d'un mouvement politique qui cherchait encore ses repères.

Il commença par réviser la constitution puis mit en place des missions sociales, offrant des solutions d'urgence pour la nourriture, le logement, l'éducation ou la santé, notamment avec l'aide de médecins venus de Cuba. Ces missions allaient lui attirer, jusqu'à sa mort, la sympathie de la population la plus déshéritée. Car en Amérique latine, les inégalités sont criantes et tous ceux qui à un moment ou un autre ont un peu tenu compte des besoins des classes populaires en ont reçu ensuite le soutien. La social-démocratie du Venezuela

l'avait elle-même pratiquée dans les années soixante-dix.

Cette politique sociale était possible grâce à la rente pétrolière d'un pays sur ce plan aussi riche que l'Arabie Saoudite. Mais elle n'était pas du goût des classes possédantes, des banquiers, des patrons de presse, de la haute hiérarchie militaire et de toute la bureaucratie qui prospéraient sur la rente pétrolière en écartant les classes populaires. En 2002, ce monde de nantis, encouragé par les États-Unis, se mobilisa pour renverser Chavez en pensant que la tâche serait facile. Mais il eut la surprise de découvrir que le petit peuple mais aussi une partie de l'armée, se mobilisait pour défendre Chavez, et le coup d'État échoua lamentablement.

L'opposition a continué de dénoncer Chavez comme un pur dictateur en passant sur le fait qu'il a organisé pendant quatorze ans élection sur élection, et même un référendum qui aurait pu le chasser du pouvoir s'il l'avait perdu.

Son pouvoir stabilisé, Chavez s'est affiché comme le partisan d'un « socialisme

du 21^e siècle » et a accolé l'étiquette « socialiste » au nom de son parti. Mais, en pratique, si l'État a pris le contrôle de l'industrie du pétrole, il n'y a eu nulle expropriation des classes possédantes. Chavez a plutôt cherché, et trouvé, un compromis avec elles, y compris avec certains de ceux qui avaient tenté de le renverser en 2002, comme le patron de presse Cisneros.

Sur le plan international, la rente pétrolière lui a permis également d'entretenir de bonnes relations non seulement avec Cuba et la Bolivie d'Evo Morales mais également avec l'Argentine ou le Brésil. S'il a aussi cultivé des relations avec des dictatures comme l'Iran ou la Libye de Kadhafi, il s'agissait d'abord de remplir ses carnets de commandes. D'ailleurs, malgré toutes les déclarations anti-impérialistes et anti-américaines de son leader, le Venezuela est resté le principal fournisseur de pétrole des États-Unis comme dans le passé.

Et si Chavez a maintenu les missions sociales qui ont fait reculer la pauvreté et lui

ont valu sa popularité, il a aussi laissé se développer une corruption dont ont profité certains dirigeants chavistes, au point qu'on parle d'une « boli-bourgeoisie ».

Après la mort de Chavez, sa popularité assurera sans doute encore le succès de son parti à la prochaine présidentielle. Mais les rivalités entre les différents clans du parti bolivarien pourraient se réveiller, tandis que l'opposition de droite, qui rêve de revanche, cherchera elle aussi à tirer profit de la disparition de celui qui a été sa bête noire pendant quatorze ans.

Il reste une question pour la population vénézuélienne : si la politique sociale du leader « bolivarien » a amélioré un peu la situation d'au moins une partie d'entre elle, son sort devra-t-il toujours dépendre de la venue ou non d'un sauveur, ou bien les travailleurs, les pauvres de ce pays pourront-ils se donner les moyens d'imposer eux-mêmes leurs exigences à la bourgeoisie et à l'impérialisme ?

Jacques FONTENOY

• Portugal

Contre la politique d'austérité Manifestations massives

Samedi 2 mars, les villes du Portugal ont été le théâtre de manifestations massives, à l'appel du collectif « Que la Troïka aille se faire voir », soutenu par la centrale syndicale CGTP et par les partis de gauche. Les organisateurs parlent d'un million et demi de manifestants (le pays compte dix millions d'habitants) : 500 ou 600 000 à Lisbonne, 400 000 à Porto, avec des cortèges dans plus de quarante villes, jusque dans l'archipel des Açores et à Madère, ainsi que devant les consulats et ambassades du Portugal un peu partout en Europe.

Les manifestants protestaient contre la politique d'austérité du gouvernement, en particulier contre la hausse générale des impôts annoncée pour cette année, en même temps que quatre milliards de coupes dans les budgets sociaux. Ils dénonçaient bien sûr la Troïka (Union européenne, Banque centrale européenne, Fonds monétaire international), dont une délégation était présente à Lisbonne pour vérifier la bonne application de l'austérité qui est censée compenser les 78 milliards d'euros de prêts consentis au pays en mai 2011.

Mais la principale cible était le gouvernement portugais, sa politique antipopulaire qui ne fait qu'aggraver la crise et plonger les travailleurs dans la misère. Salaires et retraites ont été diminués l'an passé, et le résultat ne s'est pas fait attendre : le produit intérieur brut a reculé de 2 %, tandis que le chômage grimpeait à 17 %. Parallèlement, de plus en plus de travailleurs se tournent vers l'émigration, comme dans les années 1960, mais la situation économique n'est plus la même et bien souvent, ils trouvent à



l'étranger le même chômage qu'au pays.

Le rejet de la politique d'austérité s'exprime par de nombreuses grèves. Après ses manifestations réussies du 16 février, la CGTP avait annoncé un mois et demi de mobilisations, qui doivent se terminer le 27 mars par une manifestation pour les jeunes. La semaine du 4 au 9 mars, les grèves devaient se succéder dans les transports et culminer dans une manifestation samedi 9 mars à Lisbonne. Mardi 5, les travailleurs des transports de Porto étaient à 80 % en grève. Le même jour, au nord de Lisbonne, les cheminots

bloquaient les trains à la gare d'Entroncamento. Du 21 au 23 mars, ce sont les pilotes et tous les travailleurs de la compagnie aérienne TAP qui seront appelés à faire grève.

Les grèves se succèdent, les manifestations se succèdent, avec un égal succès, mais sans qu'émerge un plan de mobilisation et des perspectives pour l'ensemble du monde du travail. Les manifestants du 2 mars criaient : « *Dehors le gouvernement !* », mais alors qui pourrait venir à sa place ? Le Parti socialiste a été remplacé il y a deux ans par la droite, discrédité précisément parce qu'il menait la politique

d'austérité. Il ne demande sans doute qu'à revenir au gouvernement, mais sa politique ne pourrait être que dans la continuité de celle de la droite actuelle.

D'autres manifestants reprenaient en mot d'ordre le vers de *Grandola vila morena*, la chanson symbole du 25 avril 1974 : « *C'est le peuple qui commande.* » C'est un beau vers mais, pour en faire une réalité, il faudra que les travailleurs s'y mettent eux-mêmes et imposent leurs exigences contre tous ceux qui veulent leur faire payer la crise. Ils ne peuvent compter sur personne d'autre.

Vincent GELAS